



Magali MAZUY*, Magali BARBIERI*, Didier BRETON**,
Hippolyte d'ALBIS***

L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans

I. Évolution générale et structure par âge de la population

66 millions de personnes

Au 1^{er} janvier 2015, la population de la France comptait 66,3 millions d'habitants, dont 2,1 millions dans les départements d'outre-mer (Bellamy et Beaumel, 2015).

Au cours de l'année 2014, la population a augmenté de 300 000 personnes, dont 239 000 en France métropolitaine. Le taux de croissance s'élève à 4,5 % et pour la France métropolitaine à 4,4 %⁽¹⁾. Il est plus élevé qu'en 2013, année pour laquelle il était estimé, pour la France métropolitaine, à 4,1 % (tableau annexe A.1)⁽²⁾.

La croissance de la population française est principalement alimentée par son solde naturel positif (naissances plus nombreuses que les décès). D'une année sur l'autre, la variation des taux bruts de natalité et de mortalité est faible et l'accroissement naturel est donc assez stable ; le taux brut de natalité fluctue autour de 12,2 naissances pour 1 000 habitants, le taux brut de mortalité est quant à lui proche de 8,5 % pour la France métropolitaine ; néanmoins, du fait de décès relativement moins nombreux en 2014, on note

(1) Les données concernant les mouvements démographiques sont des données provisoires, publiées par l'Insee en début d'année (Bellamy et Beaumel, 2015).

(2) Les tableaux annexes A.1 à A.16 figurent en fin d'article, ils font l'objet d'une actualisation annuelle, en fonction des données disponibles. Leurs numéros ne correspondent pas toujours à l'ordre dans lequel ils sont cités dans le texte.

* Institut national d'études démographiques (Ined).

** Université de Strasbourg, Sage (Umr n°7363).

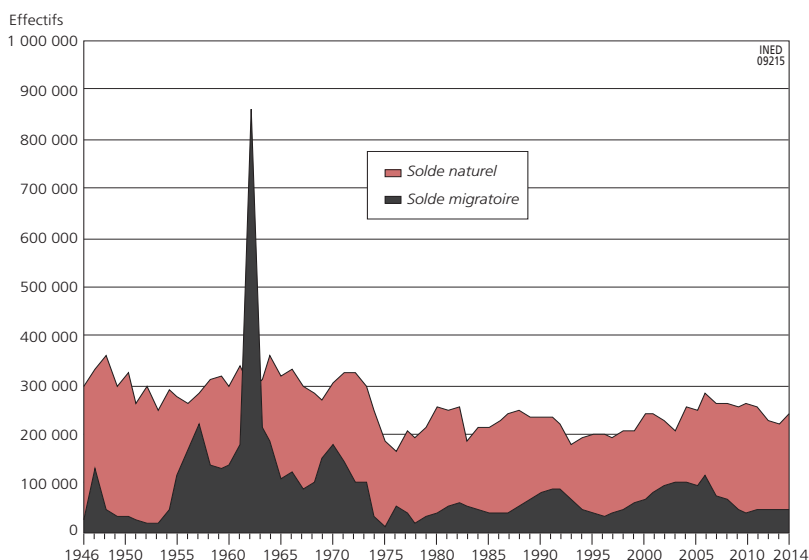
*** École d'Économie de Paris, Université Paris 1.

Correspondance : Magali Mazuy, Institut national d'études démographiques, 133 Boulevard Davout, 75980 Paris Cedex 20, courriel : mazuy@ined.fr

une légère remontée du taux de croissance entre 2013 et 2014. Sur une tendance plus longue (dix dernières années), l'écart entre ces deux taux se resserre progressivement : il était, pour la France métropolitaine, de 4,6 ‰ en 2006 et a diminué de manière plus ou moins régulière pour atteindre 3,7 ‰ en 2014 (tableau annexe A.1).

Le solde naturel, proche de 300 000 personnes des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970 (figure 1), a progressivement diminué et oscille autour de 200 000 personnes depuis lors. Le solde migratoire a connu une évolution plus erratique. Outre le pic de 1962 lié aux rapatriés d'Algérie, il est depuis le milieu des années 1970 plus faible que dans les années 1950 et 1960 (figure 1) en raison de la moindre immigration de travail.

Figure 1. Évolution des soldes migratoire et naturel de 1946 à 2014



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee.

Une faible influence du solde migratoire sur la croissance totale

Le solde migratoire apparent⁽³⁾, estimé en 2014 à + 33 000 (France entière) et à + 45 000 pour la France métropolitaine, est relativement faible par rapport au solde naturel. Le nombre d'entrées sur le territoire (330 000 en 2013) est donc en grande partie compensé par des sorties. Les données recueillies par

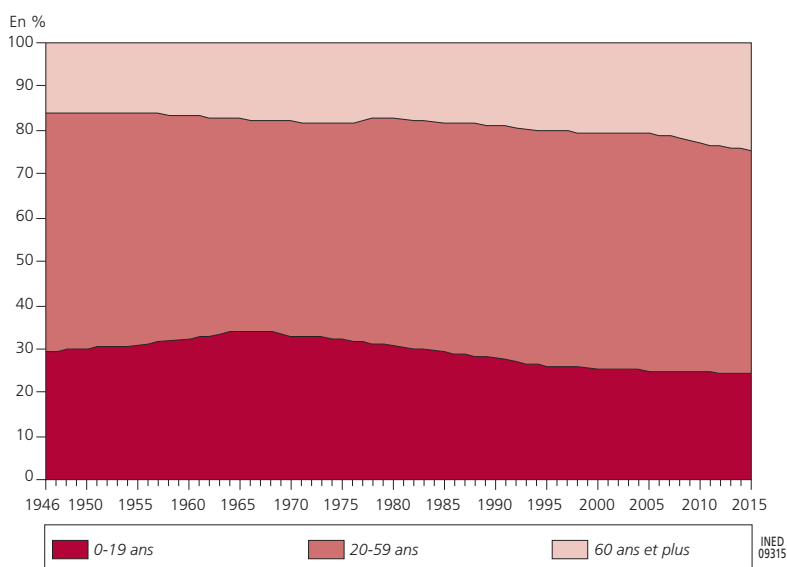
(3) Le solde migratoire apparent d'une année est défini comme la différence entre la variation totale de la population entre les 1^{ers} janvier de l'année N et $N+1$ et le solde naturel de l'année N . Il est ici estimé de manière provisoire pour les années 2012 à 2014 par l'Insee (tableau annexe A.1).

les systèmes d'enregistrements statistiques français ne permettent pas d'observer directement les sorties du territoire; en ce qui concerne les entrées sur le territoire, la mesure produite par le recensement les sous-estime, mais ces données font l'objet de redressement par l'Insee (annexe 1).

Une personne sur quatre est âgée de 60 ans et plus

La part des 60 ans et plus (tableau annexe A.2), qui était équivalente à celle des 0-19 ans en début d'année 2014 (24,4 %), la dépasse en début d'année 2015 (24,8 %). La part des personnes de 60 ans et plus croît d'année en année, tandis que le poids de la population des moins de 20 ans diminue depuis 1966 (figure 2), date à laquelle ce dernier représentait un tiers de la population.

Figure 2. Évolution de la population par grand groupe d'âges de 1946 à 2015



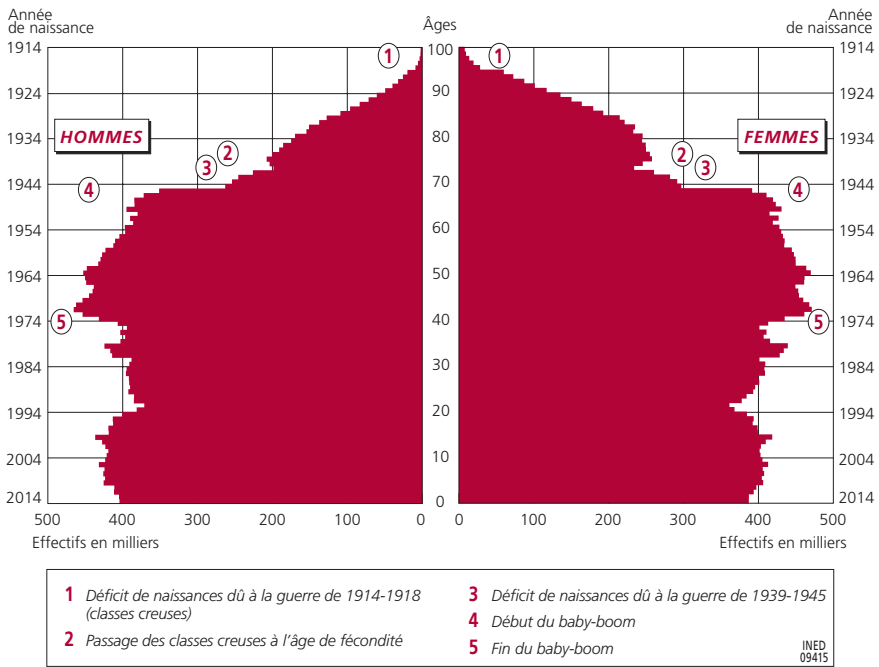
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, population au 1^{er} janvier de chaque année.

Le vieillissement de la population française se poursuit, essentiellement par le haut de la pyramide des âges (baisse de la mortalité aux âges avancés), alors que dans de nombreux autres pays européens, la forte chute de la fécondité a accéléré le vieillissement démographique en réduisant la part des groupes d'âges du bas de la pyramide (enfants et jeunes).

Au sommet de la pyramide des âges (figure 3), le premier janvier 2015, on comptait près de 25 000 centenaires, dont 20 000 femmes, soit quatre fois plus que d'hommes.

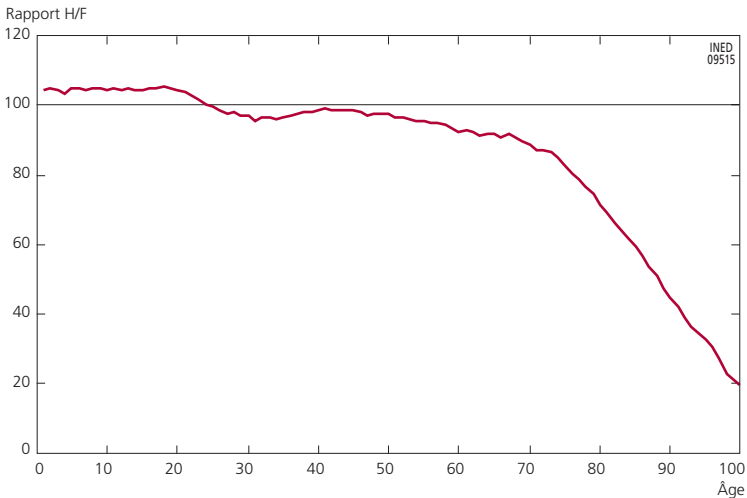
Figure 3. Pyramide des âges de la France au 1^{er} janvier 2015



Champ : France entière (y compris Mayotte).

Source : Insee.

Figure 4. Rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) à chaque âge, au premier janvier 2015



Champ : France entière (y compris Mayotte).

Source : Insee.

Le déséquilibre numérique entre les sexes s'accroît de manière progressive à partir de 60 ans (figure 4). À 81 ans, les femmes sont environ une fois et demi plus nombreuses que les hommes ; on compte deux femmes pour un homme à 87 ans, trois femmes pour un homme à 94 ans. Le déséquilibre entre les sexes est très fort aux grands âges du fait de la surmortalité masculine, bien que l'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes se réduise au fil des années (voir infra).

II. L'immigration en provenance de pays tiers à partir des titres de séjour de longue durée

Certains ressortissants de pays dits tiers sont soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour pour résider en France⁽⁴⁾. Les statistiques des flux migratoires présentées ici, issues des statistiques administratives, concernent ces personnes.

Le solde migratoire, qui mesure la différence entre les entrées et les sorties de personnes sur le territoire français au cours d'une année, peut se décomposer entre les entrées et les sorties des ressortissants français et celles des personnes étrangères. Cette section est consacrée à l'évolution récente des entrées et sorties de personnes étrangères en provenance des pays dits tiers, dont les ressortissants sont soumis à la détention d'un titre de séjour pour résider en France et en ont fait la demande. Afin de mener des comparaisons temporelles cohérentes, les statistiques sont établies à périmètre géographique constant, ce qui signifie que les titres de séjour, délivrés antérieurement à des ressortissants des pays pour lesquels la détention d'un titre n'est aujourd'hui plus nécessaire, ne sont pas comptabilisés⁽⁵⁾.

Les flux de personnes étrangères⁽⁶⁾ s'établissant de manière légale et permanente en France peuvent être estimés à partir des statistiques relatives à la délivrance des titres de séjour et des visas de long séjour (un an ou davantage) valant titres de séjour. Elles se fondent sur les données extraites de l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF) du ministère de l'Intérieur. Une présentation détaillée de la méthodologie suivie pour construire ces flux est proposée dans ce volume de *Population* par d'Albis et Boubtane (2015). D'autres estimations des flux migratoires à partir des enquêtes annuelles de recensement sont également réalisées par l'Insee (voir l'annexe 1 pour une comparaison des deux sources).

(4) Sont exclus les pays membres de l'Union européenne au 30 juin 2013, ainsi que l'État de la Cité du Vatican, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, les principautés d'Andorre et de Monaco, la république de Saint-Marin et la Suisse.

(5) Du fait de la modification du champ et des méthodes d'estimation retenues, le tableau annexe A.3 a fait l'objet d'une refonte à partir de 2014.

(6) Nées à l'étranger de parents n'ayant pas la nationalité française.

Une légère augmentation des flux d'entrées

Le tableau 1 présente les flux, entre 2008 et 2013, des bénéficiaires auxquels un titre d'un an et plus a été délivré pour la première fois. Le nombre de titres délivrés aux personnes étrangères, 192 000 en 2013, reste sur la période inférieur aux plus hauts niveaux observés dans les années 2003 et 2004 où ce nombre avait dépassé 200 000 titres par an. Le flux a néanmoins augmenté de 6,8 % entre 2012 et 2013. La part des titres dont la durée de validité est supérieure ou égale à un an a diminué. En 2013, les cartes temporaires représentaient près de 80 % des titres tandis que les cartes de résident et les cartes destinées aux mineurs représentaient chacune moins de 10 % du total. Les flux de 2013 ont également été affectés par la circulaire du 28 novembre 2012, entrée en vigueur le 3 décembre 2012. Cette circulaire rappelle les principes et clarifie les modalités de réception et de traitement des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière. En 2013, 8 122 titres de séjour ont été accordés au titre de la circulaire de 2012. À titre de comparaison, 34 295 titres, soit quatre fois plus, avaient été délivrés en 1998 au titre de la circulaire du 24 juin 1997 (circulaire concernant le réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière).

Tableau 1. Nombre de premiers titres d'un an et plus délivrés aux ressortissants de pays tiers (périmètre constant), selon l'année de début de validité et la durée de validité du titre

Durée de validité du titre	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Durée de 364 à 3649 jours	159 984	167 175	163 629	157 784	159 209	173 149
Durée de plus de 3649 jours	24 345	22 326	20 905	19 957	20 868	19 270
Total	184 329	189 501	184 534	177 741	180 077	192 419

Champ : Titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants des pays étrangers, à l'exception des pays membres de l'Union européenne au 30 juin 2013, ainsi que de l'État de la Cité du Vatican, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, les principautés d'Andorre et de Monaco, la république de Saint-Marin et la Suisse. Titres délivrés l'année *N* et enregistrés dans l'extraction de la base réalisée en juillet de l'année *N+2*, sauf pour l'année 2009 où l'extraction a été réalisée en juillet 2012.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Une majorité d'adultes de moins de 35 ans, toujours plus de femmes que d'hommes

La part des titres délivrés aux personnes majeures est en légère augmentation depuis 2011 (tableau 2). Parmi elles, la distribution par âge est très concentrée sur les plus jeunes même si l'on constate un léger vieillissement des nouveaux bénéficiaires de titres. Les personnes de 18 à 34 ans restent

récipiendaires de près des deux tiers du total des titres délivrés. La part des personnes mineures, pour lesquelles la demande de titre n'est en général pas obligatoire, a continuellement baissé depuis 2005. En 2013, 18 254 titres ont été délivrés à des personnes mineures (nées à l'étranger de parents n'ayant pas la nationalité française).

Tableau 2. Distribution des bénéficiaires d'un premier titre d'un an et plus par groupe d'âges, selon l'année de début de validité (%)

Groupe d'âges	2008	2009	2010	2011	2012	2013
0-17 ans	11,2	9,8	9,7	9,9	9,7	9,5
18-34 ans	64,2	65,3	65,1	64,5	64,4	62,8
35-64 ans	23,1	23,4	23,7	24,2	24,5	26,2
65 ans et plus	1,5	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères. Voir tableau 1.
Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires d'un titre de séjour, les femmes sont majoritaires et leur part, après une légère augmentation, reste stable depuis 2012 (tableau 3). Parmi celles ayant renseigné leur situation maritale (92 % d'entre elles), 51,2 % étaient mariées ou pacsées et 45,4 % étaient célibataires. D'après la base AGDREF, en mai 2015, l'ensemble de ces femmes avaient au total 67 454 enfants dont 55,5 % étaient nés en France.

Tableau 3. Part des femmes parmi les bénéficiaires d'un premier titre d'un an et plus, selon l'année de début de validité (%)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Part des femmes	50,3	51,0	51,3	51,4	52,2	52,2

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères. Voir tableau 1.
Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

Les ressortissants d'Afrique restent très majoritaires parmi les bénéficiaires d'un premier titre de séjour même si, depuis 2002, leur part a légèrement diminué au profit des ressortissants des autres continents (tableau 4). Les principaux bénéficiaires proviennent d'Algérie (24 014 titres délivrés en 2013), du Maroc (22 737 titres), de Chine (14 063 titres) et de Tunisie (12 301 titres). La part des femmes varie fortement d'un continent d'origine à l'autre. Elles sont légèrement minoritaires au sein des ressortissants d'Afrique (49,2 % en 2013) tandis qu'elles sont majoritaires pour ceux en provenance d'Asie (54,1 %) et surtout d'Amérique (58,3 %).

Tableau 4. Distribution des bénéficiaires d'un premier titre d'un an et plus par continent d'origine, selon l'année de début de validité (%)

Continent d'origine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Afrique	58,7	57,7	57,3	56,9	57,0	57,0
Amérique	10,8	10,7	12,6	11,9	11,5	10,8
Asie	24,3	25,4	24,1	24,3	24,5	25,3
Europe	5,6	5,6	5,5	6,3	6,4	6,2
Océanie	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères en fonction de la nationalité d'origine. La Turquie est classée en Asie. L'Europe comprend tous les pays d'Europe non exclus précédemment (voir tableau 1). La somme n'est pas forcément égale à 100 du fait des arrondis et des valeurs manquantes.
Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

La moitié des titres sont délivrés pour motif familial, un quart pour les études

Le motif familial représente la moitié des titres délivrés tandis que le motif pour études en représente près du quart (tableau 5)⁽⁷⁾. En 2013, 12 970 titres ont été délivrés pour motif professionnel (dont 919 saisonniers), 107 894 pour motif familial (parmi lesquels on compte les titres délivrés aux personnes mineures), 46 055 pour motif d'études et 17 063 titres pour motif humanitaire. Lorsque le titre délivré pour la première fois a une durée supérieure à dix ans, la répartition par motif est très différente : 49,3 % des titres sont délivrés pour un motif familial et 45,8 % pour un motif humanitaire.

Tableau 5. Distribution des bénéficiaires d'un premier titre d'un an et plus par motif de délivrance, selon l'année de début de validité (%)

Motif de délivrance	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Familial	53,1	52,5	53,1	53,5	55,5	56,1
Études	24,4	25,1	25,8	25,2	23,7	23,9
Humanitaire	9,0	9,3	9,3	9,4	9,7	8,9
Professionnel	9,3	8,8	7,5	7,6	6,6	6,7
Divers et non renseigné	4,3	4,3	4,2	4,2	4,5	4,4
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : Titres délivrés aux personnes étrangères en fonction du motif de délivrance renseigné dans AGDREF.
Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF.

(7) Les chiffres de ce tableau ont été actualisés par rapport à ceux publiés dans Mazuy *et al.* (2014a) en réaffectant à certains titres auparavant classés en « Divers et non renseigné » un motif, grâce à une meilleure connaissance des motifs renseignés.

III. Naissances et fécondité des femmes et des hommes

Stabilité des naissances

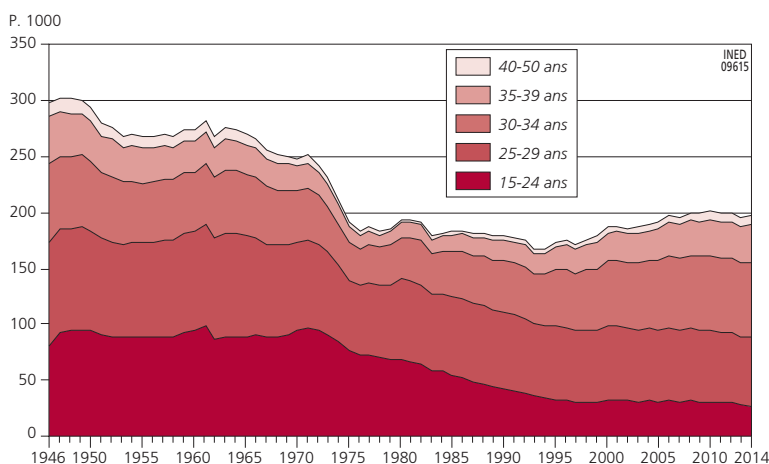
En 2014, le nombre de naissances a atteint 818 565 (781 167 en métropole). Le nombre de naissances est stable (voire en très légère baisse) par rapport à 2013, année au cours de laquelle on avait enregistré 811 500 naissances (France entière hors Mayotte), dont 781 621 en France métropolitaine (Beaumel et Bellamy, 2015c ; tableau annexe A.1).

En dépit de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer (-0,4 % pour les femmes âgées de 15 à 49 ans), la légère augmentation de leur fécondité (1,97 à 1,98 enfant par femme) explique que le nombre de naissances n'ait pas baissé en 2014 (Bellamy et Beaumel, 2015). Le taux brut de natalité est pour sa part en légère baisse : il est passé de 12,4 à 12,3 naissances pour 1 000 habitants entre 2013 et 2014, du fait de l'augmentation de la population totale.

Les données détaillées, non encore disponibles au moment de nos traitements statistiques, nous permettront de voir à quels âges une nouvelle augmentation de la fécondité s'est produite (tableau annexe A.4). Si les tendances observées l'an passé se confirment, cette remontée serait concentrée entre 35 et 39 ans (Mazuy *et al.*, 2014a). La fécondité avant 20 ans et celle après 40 ans représentent une part toujours marginale de la fécondité totale (environ 2 % avant 20 ans et 4 % à 40 ans et plus) et elles connaissent des évolutions opposées : une diminution pour les plus jeunes et une augmentation pour les plus âgées (figure 5).

Sur le long terme, après une forte baisse de la fécondité (tous âges confondus) jusqu'au milieu des années 1980 (qui correspond au retard de calendrier de la

Figure 5. Évolution des taux de fécondité par groupe d'âges de 1946 à 2013 (naissances pour 1 000 femmes)



Champ : France métropolitaine.

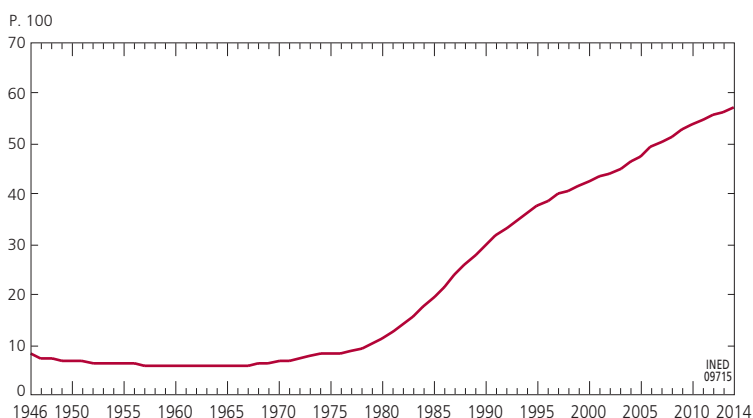
Source : Insee.

fécondité, puis à une baisse d'intensité liée notamment à la diffusion des méthodes efficaces de contraception), elle est relativement stable depuis plusieurs décennies, voire en légère augmentation au cours des années 2000 (figure 5). La fécondité se stabilise légèrement au-dessus de deux enfants par femme pour les générations les plus récentes, avec un âge moyen proche de 30 ans (tableau annexe A.5).

Près de six enfants sur dix naissent hors mariage

La part des naissances hors mariage continue d'augmenter pour atteindre 57,2 % du total des naissances en 2014, soit 356 000 naissances (figure 6). La proportion de naissances hors mariage était inférieure à 9 % dans la première moitié du XX^e siècle, et variait peu, hormis les effets conjoncturels liés aux guerres (Daguet, 2002a). Dans les années 1960, la part des enfants nés hors mariage a atteint son niveau minimum : environ 6 % des naissances annuelles. Depuis les années 1970, les naissances hors mariage sont devenues de plus en plus fréquentes : 30 % en 1990 et 40 % en 1997 (Daguet, 2002b). Les enfants nés hors mariage sont majoritaires depuis l'année 2007 – si la tendance se poursuit, en 2018 six enfants sur dix naîtront au sein d'un couple non marié.

Figure 6. Évolution de la part des naissances hors mariage de 1946 à 2014 (%)



Champ : France métropolitaine.
Sources : Daguet (2002a, 2002b) et Insee.

10 % des enfants nés en 2014 portent le double nom de famille

Depuis 2002, la loi permet la transmission du nom des deux parents aux à la naissance des enfants⁽⁸⁾. Une majorité des enfants (83 %) portent le nom

(8) Depuis la loi n° 2002-304 du 4 mars 2002, applicable pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2005, les parents ont la possibilité de choisir le nom qu'ils transmettent à leur(s) enfant(s). On comptait, avant l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, quatre configurations possibles : nom du père, nom de la mère, ou double nom, avec dans ce dernier cas, le nom de la mère en première ou seconde position. Ce nouveau choix du nom doit être fait au plus tard au moment de la déclaration de l'enfant (Article 311-21 inséré par la loi n° 2002-304, modifié par loi n° 2013-404 du 17 mai 2013). Les prochaines estimations pourront également analyser la double transmission du nom au sein des couples homoparentaux.

du père (tableau 6). Près de 10 % des enfants ont le double nom et dans ce cas le nom du père est le plus souvent en première position. La loi a élargi les possibilités pour les parents souhaitant transmettre leur nom, mais il n'y a pas de réelle remise en question des usages traditionnels. Dans 6,5 % des cas, le nom transmis à l'enfant est celui de la mère uniquement : il s'agit en majorité d'enfants non reconnus par le père (ou géniteur) à la naissance. Le choix, au sein d'un couple, de transmettre seulement le nom de la mère est rare.

Tableau 6. Répartition des noms de naissance des enfants nés en 2014 (%)

Nom attribué à l'enfant	
Nom du père	83,1
Nom de la mère	6,5
Nom du père suivi du nom de la mère	8,0
Nom de la mère suivi du nom du père	2,2
Autre nom ou non déclaré	0,2
Total	100

Champ : Naissances vivantes enregistrées en France entière (hors jugements déclaratifs de naissance).
Source : Bellamy (2015b).

La fécondité française était la plus élevée au sein de l'Union européenne en 2013

La fécondité française, à hauteur de 2 enfants par femme, reste sans doute en 2014 l'une des plus fortes au sein des pays européens, les niveaux observés en 2013 ayant *a priori* peu bougé. En 2013, année pour laquelle sont disponibles les données pour tous les pays de l'Union européenne, la France était en 1^{re} position, devant l'Irlande, l'Islande et la Suède (tableau annexe A.6). Dans dix pays de l'Union européenne, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) était inférieur à 1,4 enfant par femme (Allemagne, Chypre, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Pologne, Portugal et Slovaquie).

Fécondité et calendrier de fécondité des femmes et des hommes

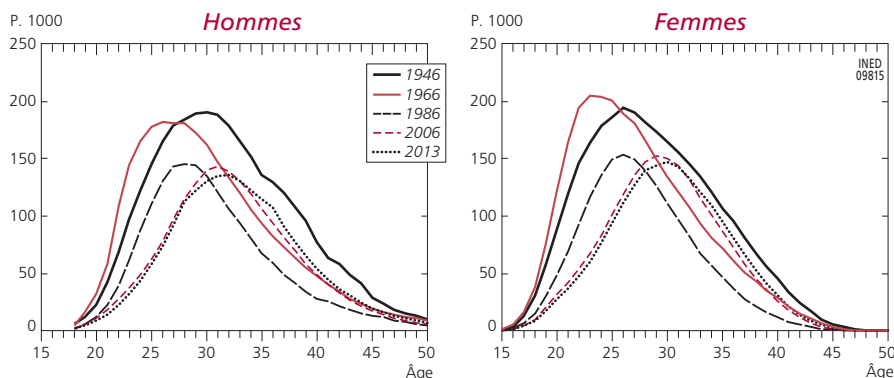
Les résultats présentés sont issus des données d'état civil publiées par l'Insee. Ils proviennent des bulletins établis pour chaque naissance ayant lieu sur le territoire et donnent des informations sur les deux parents⁽⁹⁾ (voir le bulletin de naissance en annexe 2).

Les hommes ont des taux de fécondité par âge plus faibles et un âge à la naissance des enfants plus tardif que les femmes (figure 7). En 2013, l'âge moyen à la naissance des enfants était de 30,2 ans pour les femmes et de 33,1 ans

(9) Les données mises à disposition par l'Insee font l'objet d'un redressement systématique concernant les informations relatives aux pères. Tout enfant se voit donc attribué systématiquement un « père » et les données sur l'âge des pères sont corrigées (en cas de valeur manquante) à partir de l'âge des mères. Cette réattribution systématique ne permet pas de mener des analyses sur les situations des mères n'ayant pas donné d'information sur le père à l'état civil.

pour les hommes. À la fin des années 1940, ces âges étaient respectivement de 28,4 ans et 31,7 ans. Cet écart d'environ 3 ans se maintient au cours du temps, il correspond à l'écart d'âge entre conjoints (voir infra). L'âge moyen à la naissance des enfants avait baissé dans les années 1970 : il était de 26,5 ans pour les femmes et 29,5 ans pour les hommes.

Figure 7. Taux de fécondité par âge des femmes et des hommes en 1946, 1966, 1986, 2006 et 2013 (naissances pour 1 000 personnes)



Champ : France métropolitaine.

Sources : Bellamy et Beaumel (2015); Daguet (2002a).

L'établissement de séries longues permet d'estimer la descendance finale des femmes et des hommes à partir des taux de fécondité et de l'âge moyen à la maternité et la paternité. Pour les générations les plus récentes, la descendance finale des hommes rejoindrait celle des femmes, qui est de 2,07 enfants pour les générations féminines nées entre 1960 et 1963 (Robert-Bobée, 2015; Beaumel et Bellamy, 2015a; tableau annexe A.7).

L'analyse plus détaillée des parcours de vie conjugaux et familiaux des hommes et des femmes à partir d'enquêtes rétrospectives, comme la dernière enquête *Famille et logements* réalisée en 2011, permet d'estimer l'infécondité des hommes et des femmes par génération (personnes sans enfant à 50 ans). Ainsi, 13,5 % des femmes et 20,6 % des hommes des générations nées entre 1961 et 1965 n'ont pas eu d'enfant (Masson, 2013). L'infécondité augmente légèrement au fil des générations et varie fortement selon la situation conjugale et le milieu social : elle est plus élevée pour les femmes très diplômées, pour les hommes peu diplômés et pour les personnes n'ayant jamais vécu en couple (*Ibid.*; Köppen et al., 2015). L'infécondité volontaire⁽¹⁰⁾ quant à elle est minoritaire et augmente

(10) L'infécondité volontaire est définie comme la volonté, pour une personne n'ayant pas d'enfant, de ne pas avoir d'enfant dans le futur. Les personnes infertiles ne sont donc *a priori* pas incluses dans cette estimation. Les enquêtes portant sur les intentions de fécondité incluent une série de questions sur le souhait d'avoir ou non des enfants dans le futur. L'indicateur d'infécondité volontaire est établi en mesurant à la fois les situations effectives des personnes et les intentions déclarées par les personnes au moment où elles sont interrogées.

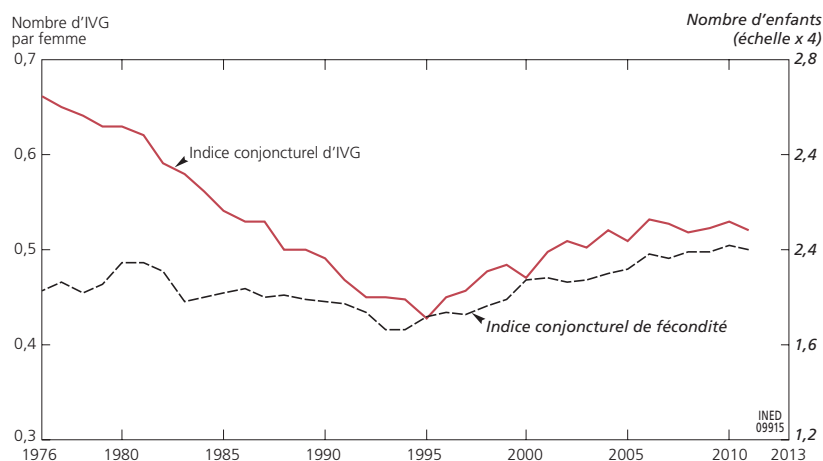
très peu : 5 % des hommes et des femmes n'ont pas désiré avoir d'enfant (Debest et Mazuy, 2014). L'enquête *Famille et logements* apporte des éléments complémentaires sur l'infécondité au sens large, c'est-à-dire les personnes n'ayant pas eu ni adopté d'enfant, et n'ayant pas élevé de beaux-enfants : dans les générations nées entre 1961 et 1965, c'est le cas de 13 % des femmes et de 19,1 % des hommes. Ces chiffres, comparables selon les deux définitions, montrent que les personnes élevant des beaux-enfants sont donc, aussi, souvent parents (avant ou après la situation de beau-parentalité) ; les personnes n'ayant pas d'enfant élèvent rarement des beaux-enfants, surtout les femmes.

IV. Les interruptions volontaires de grossesse

Des IVG en hausse en 2013, mais le taux d'IVG suit l'évolution de la fécondité depuis 20 ans

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) a augmenté en 2013 (Vilain et Mouquet, 2015) : on a enregistré 229 000 IVG⁽¹¹⁾ dont 216 000 en métropole (tableau annexe A.8). Le taux de recours est passé de 14,5 IVG par an pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2012 à 15,3 en 2013. Le nombre moyen d'IVG par femme pour l'année 2013 a également augmenté (passant de 0,53 à 0,55 IVG). L'analyse plus détaillée des chiffres définitifs de 2013 puis les chiffres provisoires de l'année 2014 permettront de mieux

Figure 8. Indicateurs conjoncturels d'IVG et de fécondité de 1976 à 2013



Champ : France métropolitaine.

Source : Mazuy et al. (2015).

(11) Depuis 2010, les données prennent en compte les actes d'IVG rattachés aux régimes particuliers, pour les indépendants et les agriculteurs : le Régime social des indépendants (RSI) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

caractériser cette augmentation, pour laquelle on peut faire plusieurs hypothèses. On sait notamment que le recours à l'IVG est dépendant de la fécondité générale : depuis 20 ans, la courbe tendancielle des indicateurs conjoncturels de fécondité et d'IVG suivent les mêmes tendances (figure 8). On peut aussi supposer qu'une plus grande part des grossesses accidentelles sont interrompues.

V. Mariages, pacs et divorces

Le nombre d'unions officialisées en 2012 et 2013 reste stable mais sous des formes diversifiées

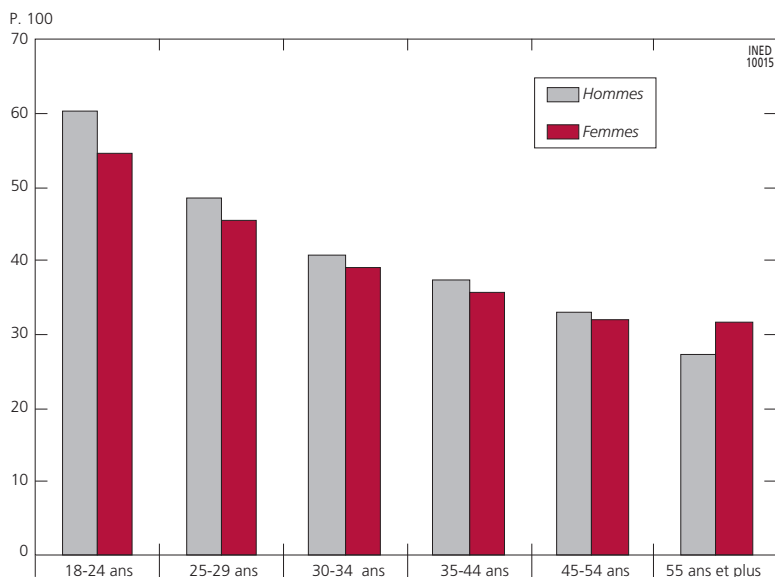
En 2013, 406 718 unions (pacs et mariages)⁽¹²⁾ ont été enregistrées, soit un nombre presque équivalent à celui de 2012 (406 569) (tableau annexe A.9). Les formes prises par ces unions se diversifient encore avec, d'une part, la possibilité donnée aux couples de personnes de même sexe de se marier depuis 2013, près de 15 ans après la mise en place du pacs ; et d'autre part, le nombre toujours croissant de couples hétérosexuels privilégiant le pacs au mariage. Toutefois, le mariage entre un homme et une femme reste la forme d'union contractuelle la plus fréquente, même si elle ne concerne plus que 57 % des unions enregistrées en 2013. Elle est minoritaire chez les femmes et les hommes de moins de 25 ans (respectivement 45 % et 39 %) et à peine majoritaire chez les 25-34 ans (respectivement 54 % et 51 %) (figure 9). La diffusion progressive du pacs chez les couples hétérosexuels s'accompagne d'une diminution des contrastes entre les profils des personnes pacsées et mariées (Bailly et Rault, 2013). Qu'en sera-t-il pour les couples de personnes de même sexe se mariant et se pacsant ?

En 2014, le nombre total de mariages est estimé à 241 000 (Bellamy et Beaumel, 2015) contre 238 600 en 2013⁽¹³⁾ (Beaumel et Bellamy, 2015b). Ces deux chiffres ne sont toutefois pas comparables, le droit au mariage entre personnes de même sexe ayant pris effet en mai 2013. Sans les mariages de personnes de même sexe, le nombre de mariages aurait très légèrement diminué

(12) Il y a dans ce nombre des doubles comptes de deux types. Tout d'abord des couples se pacsent et se marient une même année civile et certains mariages sont issus de couples pacsés depuis plusieurs années. Les statistiques de l'état civil sur les mariages ne permettent pas d'en tenir compte. L'enquête *Famille et logements* de 2011 estimait que la proportion de personnes pacsées parmi celles s'étant mariées en 2010 était de l'ordre de 10 %. On peut considérer que cette proportion a peu varié entre 2012 et 2013 et que ces effectifs d'unions surestiment donc le nombre de nouveaux couples officialisés de l'ordre de 6 %.

(13) L'analyse des statistiques de mariages et pacs porte sur les données enregistrées en 2013. En effet, si des estimations du nombre de mariages sont publiées par l'Insee, les fichiers de l'année 2014 ne seront disponibles qu'en janvier 2016. L'état civil relatif aux mariages souffre plus que les autres enregistrements de défauts de remontées statistiques, notamment des petites communes. C'est la raison pour laquelle, depuis 2001, une enquête annuelle spécifique est réalisée auprès d'un échantillon de communes afin de redresser les statistiques relatives aux mariages. Cette opération indispensable retarde d'autant la mise à disposition des fichiers.

Figure 9. Part des pacs dans l'ensemble des unions (mariage + pacs) par sexe et groupe d'âges, en 2013 (%)



Champ : France entière hors Mayotte.

Sources : Ministère de la Justice, Insee, calculs des auteur-e-s.

en 2014 (- 300). Si l'estimation du nombre de mariages hétérosexuels de 2014 se confirme, cela constituerait un nouveau record, historiquement bas (Mazuy *et al.*, 2014a; Bellamy, 2015a). Cette diminution a lieu alors que le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans non mariées (célibataires, divorcées ou veuves) augmente légèrement entre 2012 et 2013 (+ 1,4 % soit + 264 000 personnes).

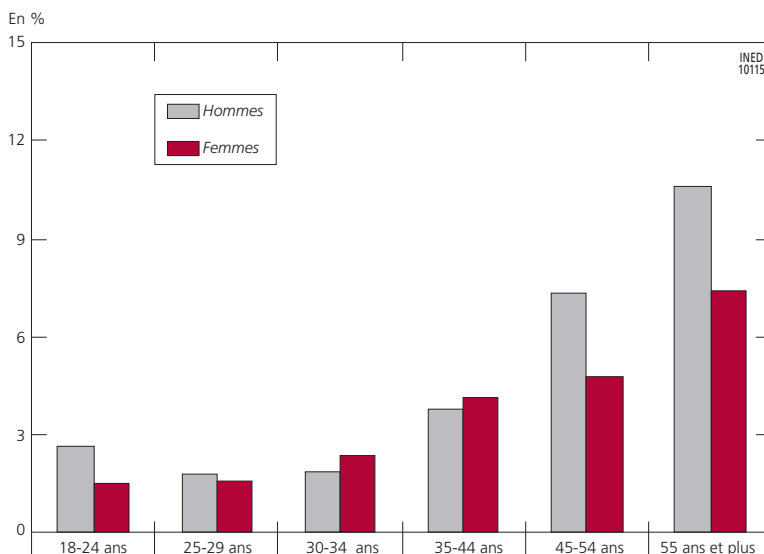
Le nombre de pacs a pour sa part augmenté en 2013 de plus 7 000 contrats (168 126 pacs signés; tableau annexe A.9). À l'inverse des mariages, seul le nombre de pacs hétérosexuels croît. Le nombre de pacs de couples de même sexe a diminué de plus de 900. Le poids des couples de personnes de même sexe dans l'ensemble des pacs n'a jamais été aussi faible, proche de 3,5 %. Les chiffres des deux premiers trimestres de 2014 confirment cette tendance (tableau 7). Une partie des couples de même sexe qui se sont mariés se seraient probablement pacsés sans changement de la législation liée au mariage.

Au total en 2013, 3 % des unions officialisées, mariages et pacs confondus, étaient le fait de couples de personnes de même sexe. Cette proportion devrait être proche de 4 % en 2014. La proportion de femmes et d'hommes officialisant une union avec une personne de même sexe varie avec l'âge (figure 10) : elle est maximale pour les personnes s'étant mariées ou ayant signé un pacs au-delà de 55 ans (près de 1 homme sur 8, et 1 femme sur 14) et la plus faible parmi les 18-24 ans.

Tableau 7. Évolution du nombre de pacs de 2009 à 2013

Nombre de pacs	2009	2010	2011	2012	2013*
Déclarations de pacs (total)	174 584	205 561	152 176	160 732	168 779
<i>Dont pacs dans les DOM</i>	1 404	1 602	1 376	1 537	1 656
Nombre de pacs conclus selon le sexe des partenaires					
homme-homme	4 894	5 208	4 156	3 750	3 348
femme-femme	3 542	3 938	3 338	3 223	2 733
homme-femme	166 148	196 416	144 682	153 759	162 698
* Provisoire. Champ : France entière hors Mayotte. Source : Ministère de la Justice (actes signés devant les tribunaux et devant les notaires).					

Figure 10. Part des unions (mariage + pacs) de personnes de même sexe, par sexe et groupe d'âges, en 2013 (%)



Champ : France entière hors Mayotte.
Sources : Ministère de la Justice, Insee, calculs des auteur-e-s.

Les unions officialisées des personnes de même sexe

Le nombre de mariages de personnes de même sexe est de 10 000 sur l'ensemble de l'année 2014 contre 7 500 entre fin mai et fin décembre 2013. Rapporté au nombre de mois, le nombre moyen de mariages de personnes de même sexe passerait de 1 070 mariages mensuels en 2013 à 830 en 2014. Cet écart est en partie lié au fait que la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, attendue par ces couples, a permis

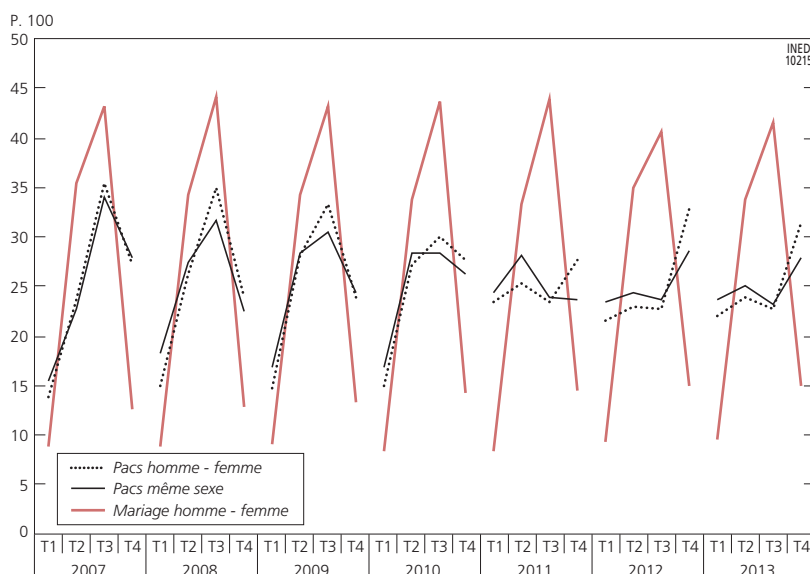
des célébrations « en attente ». De plus, les premiers mariages ont pu réellement être célébrés à partir du mois de juin seulement : les deux premiers trimestres, généralement peu propices à la contractualisation des unions, n'entrent donc pas dans le calcul de la moyenne mensuelle de 2013.

Comme souligné précédemment, les effectifs de pacs entre personnes de même sexe ont diminué entre 2012 et 2013, et la tendance en 2014 est plutôt à la stabilité : au cours des deux premiers trimestres de 2014, 2 857 pacs entre personnes de même sexe ont été signés contre 2 970 en 2013 pour les mêmes trimestres.

La saisonnalité des pacs modifiée

La loi du 17 mai 2013 permettant le mariage pour les couples de personnes de même sexe a également modifié la saisonnalité des unions contractées (figure 11). Après le pic de mariages de ces couples observé en septembre 2013 lié à un effet de rattrapage⁽¹⁴⁾, en 2014, la saisonnalité de ces mariages rejoindra probablement celle des couples hétérosexuels (Bellamy et Beaumel, 2015), se distinguant alors de la saisonnalité des pacs entre personnes de même sexe. Ce résultat est confirmé par l'analyse simultanée de la saisonnalité des mariages et des pacs entre 2007 et 2013 (figure 11). Jusqu'en 2010, la saisonnalité des pacs se caractérise par un premier trimestre relativement faible et une légère

Figure 11. Saisonnalité des mariages et des Pacs en France (2007-2013)



Champ : France entière hors Mayotte.

Sources : Ministère de la Justice, calculs des auteurs-e-s.

(14) 1 596 mariages de personnes de même sexe enregistrés en France en septembre 2013 contre un peu plus de 1 052 en moyenne entre juin et décembre 2013.

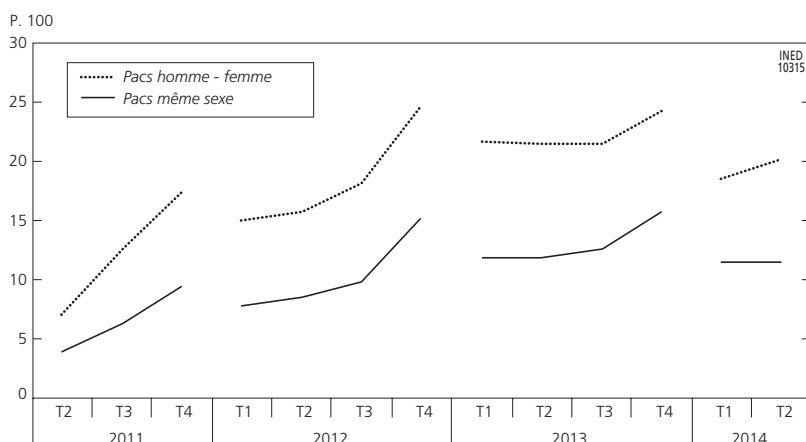
concentration des pacs au troisième trimestre. La saisonnalité est moins prononcée que pour les mariages mais présente des points communs. Après la réforme de 2011, le pac reprend une saisonnalité proche de celle qui était la sienne avant la réforme fiscale de 2005 (Leturcq, 2009). Ce n'est pas le cas du mariage, qui pourtant est concerné au même titre que le pac par la réforme de 2011. La saisonnalité des mariages de personnes de même sexe, proche de celle des autres mariages (Bellamy et Beaumel, 2015), pourrait laisser supposer que les couples de même sexe qui choisissent le mariage plutôt que le pac accorderaient à la célébration une symbolique différente, plus festive et/ou contrainte par des éléments organisationnels, donc célébrés à un moment plus propice, durant l'été.

Plus de pacs enregistrés chez les notaires pour les couples de même sexe

En 2013, 13,1 % des pacs ont été enregistrés chez le notaire. Cette proportion augmente d'une année à l'autre et croît pour les pacs signés en fin d'année. La part des pacs faisant l'objet d'un acte notarié est plus élevée pour les couples de même sexe, en particulier ceux signés dans le dernier trimestre de l'année (figure 12). Au 4^e trimestre 2013, un pac de personnes de même sexe sur quatre a été signé chez un notaire contre un pac sur six pour les autres couples. La modification fiscale de 2011 a probablement en partie influencé le comportement des couples. L'avantage fiscal d'un mariage ou d'un pac en milieu d'année levé, la saison importe peu et la clôture de l'exercice fiscal pourrait expliquer l'augmentation de la proportion de pacs signés en fin d'année chez les notaires.

Près de trois quarts des mariages concernent deux célibataires

Figure 12. Part de pacs signés chez un notaire de 2011 à 2014 par trimestre (%)

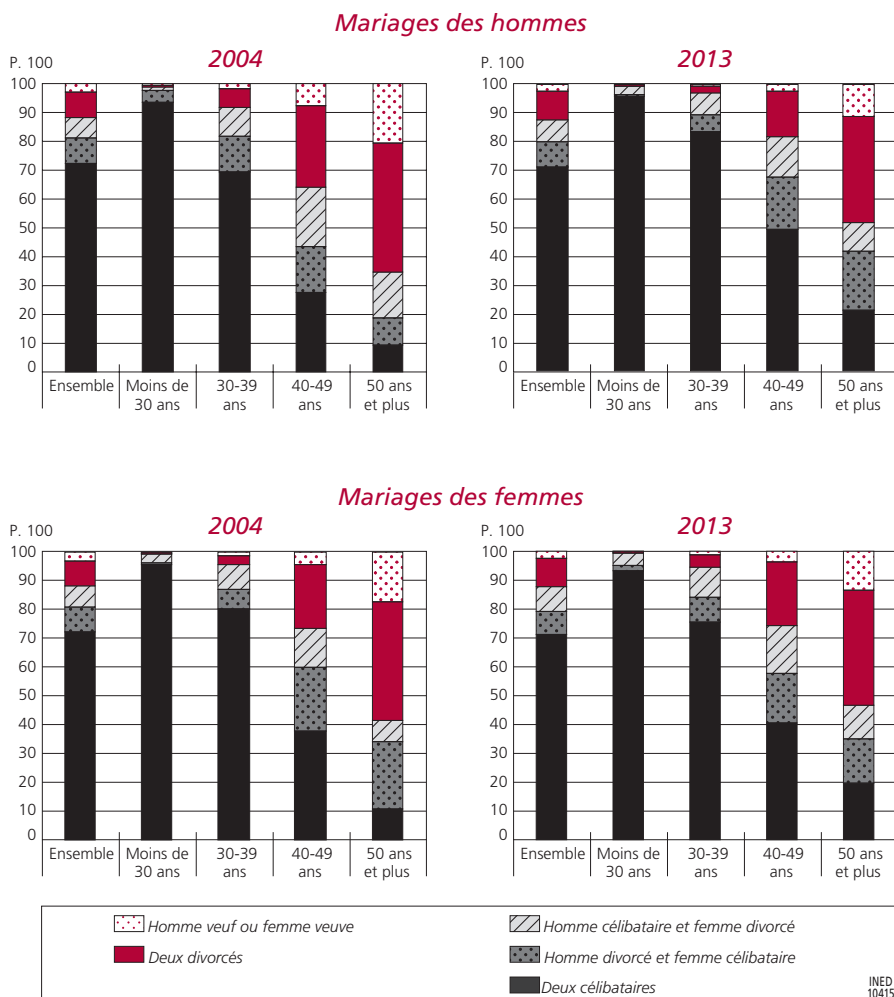


Champ : France entière hors Mayotte.

Sources : Ministère de la Justice, calculs des auteur-e-s.

En 2013, la majorité des mariages concerne deux célibataires (73 %) et cette proportion reste presque inchangée depuis 2004 (71 %). Les autres mariages concernent, à parts presque égales, des couples dont seul l'homme (9 %), seule la femme (7 %) ou les deux conjoints (9 %) sont divorcés. Les mariages de veufs ou veuves concernent moins de 3 % des couples. Cette répartition varie fortement avec l'âge des conjoints, les mariages entre deux personnes célibataires sont par exemple minoritaires au-delà de 40 ans, très minoritaires au-delà de 50 ans (figure 13).

Figure 13. Répartition des mariages selon l'âge et le statut matrimonial combiné de l'homme et de la femme au moment du mariage en 2004 et 2013 (%)



Champ : France entière hors Mayotte.

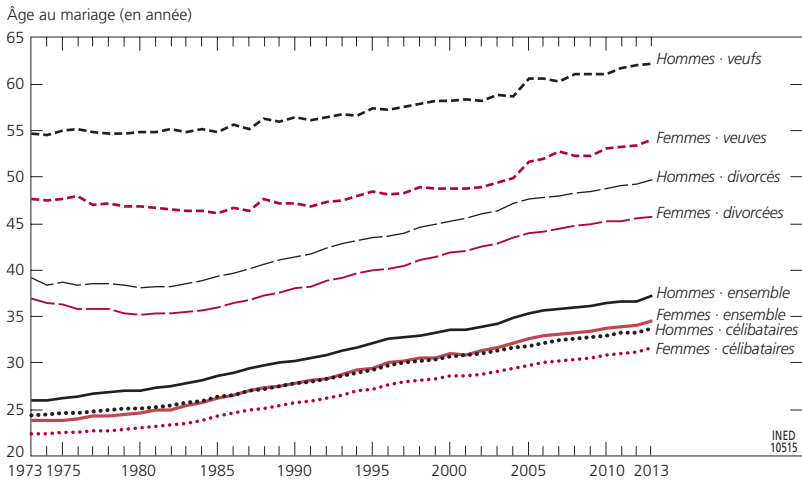
Sources : Ministère de la Justice, calculs des auteurs-e-s.

Entre 2004 et 2013, la situation est quasiment inchangée, si ce n'est la proportion croissante des mariages entre deux célibataires chez les hommes se mariant au-delà de 40 ans. Elle passe de 28 % à 49 % chez les hommes de 40-49 ans et de 9 % à 21 % chez les hommes se mariant à 50 ans et plus (figure 13). En valeur absolue, le nombre de mariages entre célibataires a plus que doublé, passant de 9 000 à 20 000. Une partie de ces personnes, se mariant au-delà de 40 ans et toutes deux célibataires, cohabitaient certainement depuis une période relativement longue avant de se marier.

Des mariages toujours plus tardifs

L'âge moyen au mariage ne cesse de reculer pour les hommes comme pour les femmes, quel que soit l'état matrimonial antérieur de la personne qui se marie. En 2013, il était de 37,2 ans pour les hommes et de 34,6 ans pour les femmes. Au début des années 1970, il était inférieur à 26 ans pour les hommes et inférieur à 24 ans pour les femmes (tableau annexe A.9). Depuis 1973, l'écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes est relativement stable (figure 14).

Figure 14. Évolution de l'âge moyen au mariage selon le statut matrimonial au moment du mariage de 1973 à 2013



Note : Les âges moyens sont calculés à partir des distributions des années de naissance des époux sur l'acte d'état civil. Données disponibles depuis 1973 pour la France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine.

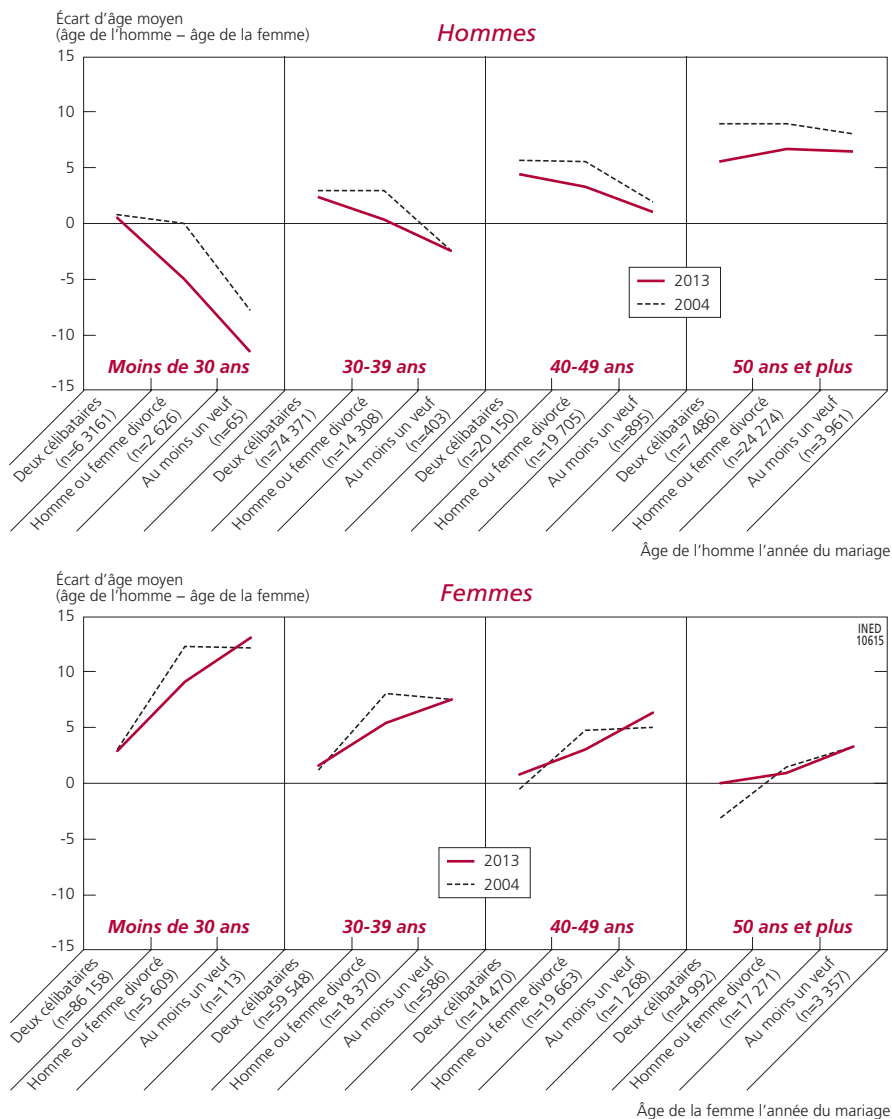
Source : Insee.

Un écart d'âge entre conjoints inversé lorsque les hommes se marient jeunes

En 2013 comme en 2004, les hommes qui se marient sont en moyenne plus âgés que leur épouse, respectivement de 2,6 ans et 3,1 ans. L'écart d'âge

est d'autant plus fort que l'homme est âgé au moment du mariage, ou que la femme est jeune (figure 15). Rares sont les configurations pour lesquelles les femmes sont en moyenne plus âgées que leur mari ; c'est le cas pour les hommes se mariant jeunes (avant 30 ans) et tout particulièrement si l'un des époux est

Figure 15. Écart d'âge entre les conjoints selon l'âge du conjoint au moment du mariage et le statut matrimonial combiné des deux conjoints, 2004 et 2013



Note : Les effectifs indiqués correspondent à l'année 2013.

Champ : France métropolitaine.

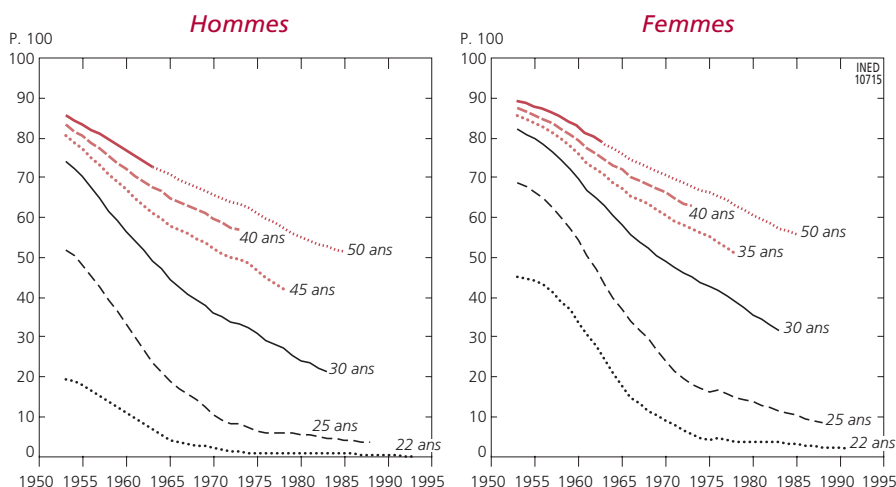
Source : Insee.

veuf, configuration très rare. Dans tous les autres cas de figure, l'homme est plus âgé, quel que soit l'état matrimonial du couple au moment du mariage. Les comportements se sont peu modifiés en 10 ans sauf pour les femmes célibataires se mariant tardivement (après 50 ans) avec un homme également célibataire, l'écart d'âge moyen entre les conjoints est, dans ce cas, nul (femmes de 40-49 ans) voire négatif (femmes de 50 ans et plus) en 2013 alors qu'il était positif en 2004.

Premiers mariages par sexe et âge dans les générations

À tous les âges, la proportion d'hommes et de femmes marié.e.s au moins une fois diminue au fil des générations (figure 16). Cette diminution fait à la fois écho au recul de l'âge au premier mariage (tableau annexe A.10) et à la désaffection du mariage au profit de l'union libre ou du pacs. La proportion de personnes se mariant au moins une fois avant l'âge de 50 ans devrait continuer de diminuer au fil des générations et s'approcher du ratio d'une personne sur deux (courbe en pointillés dans l'hypothèse du maintien des probabilités de se marier à chaque âge observées en 2013). L'évolution dépendra en partie de l'intérêt que les couples auront, ou non, à se marier mais aussi de la résistance du mariage, qu'il soit civil ou religieux, comme moment symbolique de concrétisation d'une union – ce que le pacs, pour le moment, ne remplace que partiellement (Rault, 2009) –, et de l'évolution des avantages juridiques et fiscaux offerts par le pacs et encore non identiques à ceux offerts par le mariage. L'analyse des séries laisse apparaître une inflexion dans les courbes à partir des générations 1975, âgées

Figure 16. Part des hommes et femmes non célibataires à différents âges, par génération 1953 à 1991 (%)



Note : Les courbes en pointillés correspondent à des données estimées.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, calculs des auteur.e.s.

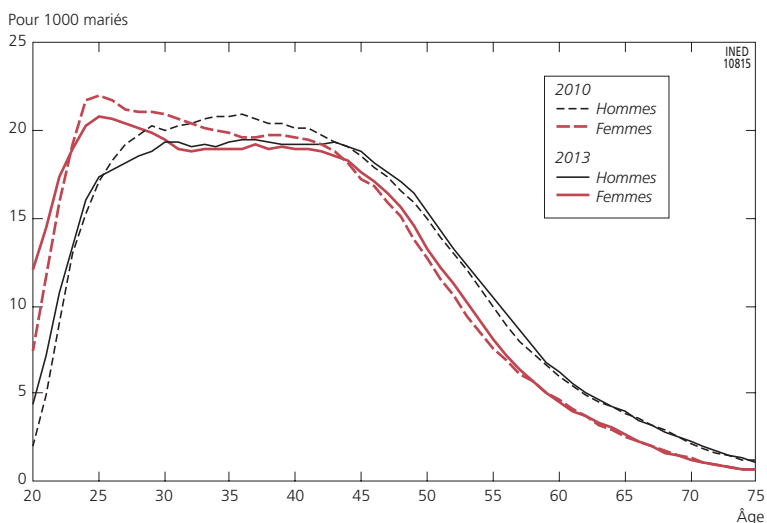
de 24 ans au moment de l'instauration du pacs en France en 1999 et âgées aujourd'hui de 40 ans. C'est dans ces générations et les suivantes que le pacs s'est massivement installé, notamment parmi les couples hétérosexuels.

Divorces et ruptures de pacs

Le nombre de divorces prononcés en France a diminué de 3 000 entre 2012 et 2013 (Mazuy *et al.*, 2014b). Cette baisse est en partie liée à la diminution du nombre de personnes mariées. L'indice conjoncturel de divortialité (qui neutralise les effets de taille et de structure), qui augmentait régulièrement jusqu'en 2011, baisse pour la deuxième année consécutive en 2013 (44,2 divorces pour 100 mariages) et revient à son niveau de 2003 (tableau annexe A.9). Cette légère baisse de l'indice conjoncturel traduit probablement une baisse de la divortialité dans les promotions de mariages, mais pourrait aussi être la conséquence d'un allongement du calendrier de la divortialité (augmentation de la durée moyenne de mariage au moment du divorce).

La proportion de divorces à chaque âge, calculée en conservant au dénominateur l'ensemble de la population quel que soit son état matrimonial, est maximale à 40 ans pour les hommes comme pour les femmes (résultat non montré ici). Ce pic est différent si on ne conserve au dénominateur que les personnes susceptibles de divorcer, c'est-à-dire les personnes mariées (figure 17). Pour les femmes, le taux de divorce maximum est alors plus précoce que pour les hommes, un peu avant 25 ans. Les taux sont ensuite stables entre 30 ans et 45 ans pour les deux sexes (figure 17).

Figure 17. Taux de divorce selon l'âge, par sexe, en 2010 et 2013 (divorces pour 1000 mariés)

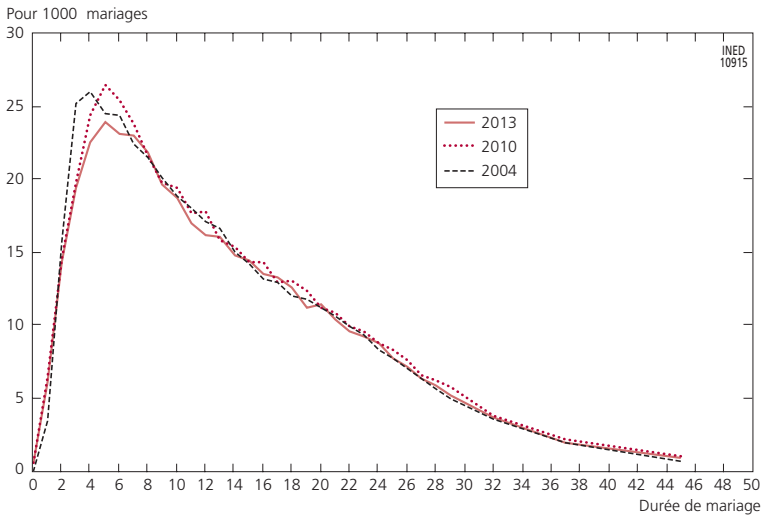


Champ : France entière hors Mayotte.

Source : Insee, calculs des auteur.e.s.

Le taux de divorce maximum se situe au bout de 5 ans de mariage en 2013, soit un an plus tard qu'en 2004. Le calendrier s'est légèrement allongé, principalement entre 2004 et 2010. Entre 2010 et 2014 c'est l'intensité de la divortialité qui a légèrement diminué (figure 18). Par rapport à 2004, le taux de divortialité diminue pour presque toutes les durées, la baisse est particulièrement sensible aux durées 3, 4 et 5 ans de mariage, durées correspondant aux risques les plus forts de divorce.

Figure 18. Taux de divorce selon la durée de mariage en 2004, 2010 et 2013 (divorces pour 1000 mariages)



Champ : France entière hors Mayotte.

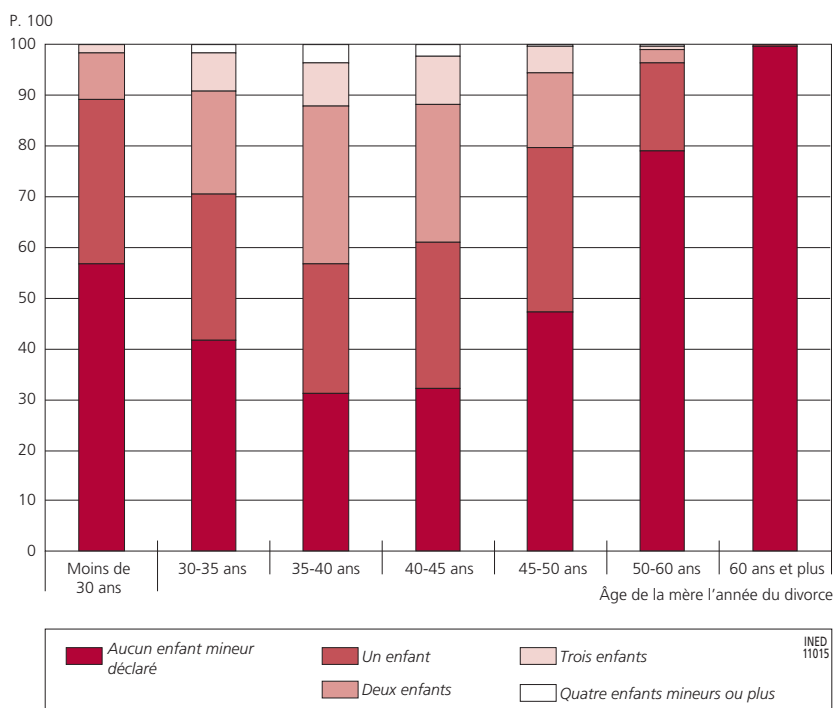
Source : Insee, calculs des auteur.e.s.

En 2011, les projections conduisaient à l'hypothèse selon laquelle plus de 45 % des mariages célébrés au milieu de la décennie 1980 seraient rompus par divorce (Mazuy *et al.*, 2011). La baisse des taux de divorce à tous les âges et toutes les durées rend moins probable cette projection. Par exemple, pour la promotion de mariage 1985, les auteures estimaient entre 39,2 % et 41,0 % la proportion de couples qui connaîtraient une rupture ; de même l'hypothèse minimum pour la cohorte 1995 était de 42,5 %. Or, en prolongeant les taux par durée, en 2010 on obtiendrait la valeur de 41,8 % et en 2013 celle de 38,3 %, soit des valeurs plus faibles. Ce résultat peut être mis en regard avec ceux de la baisse de la proportion de personnes se mariant. Il est probable que les personnes qui se marient sont en partie sélectionnées (notamment, elles ont déjà « échappé » aux ruptures d'union dans les premières années de vie en couple). À moins qu'il s'agisse d'un simple effet de calendrier, les personnes s'étant mariées plus tard divorceraient également plus tard.

Moins d'enfants mineurs concernés par un divorce

Au total, 115 508 enfants mineurs ont connu en 2013 le divorce de leurs parents, dont 112 776 en métropole, contre près de 130 000 en 2009 (Prioux *et al.*, 2010). Entre 2009 et 2013, le nombre de divorces a diminué de 4,5 % et le nombre d'enfants mineurs concernés par le divorce de leurs parents a baissé de plus de 13 %. Ce résultat confirme la diminution déjà observée pour l'ensemble des ruptures (Breton et Prioux, 2009). Quand la femme est âgée de moins de 35 ans ou de plus de 50 ans l'année du divorce, la proportion de divorces concernant au moins un enfant mineur est relativement faible. En revanche, cette proportion est de 7 divorces sur 10 couples mariés si la femme est âgée entre 35 et 44 ans (figure 19).

Figure 19. Répartition des divorces selon le nombre d'enfants mineurs et l'âge de la femme au moment du divorce, 2013



Champ : France métropolitaine.

Source : Ministère de la Justice.

Les dissolutions de pacs

Les dissolutions de pacs augmentent de 7 136 entre 2012 et 2013 (tableau 8), soit un peu moins que l'augmentation du nombre de nouveaux pacs. La répartition des dissolutions suivant le motif de la rupture est presque inchangée

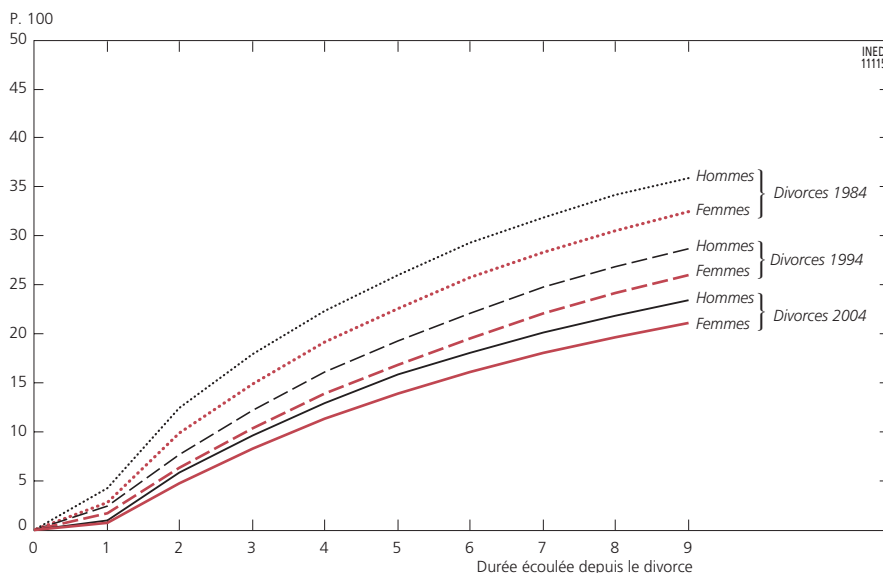
depuis 2010 : environ 56 % d'un commun accord, 40 % par mariage, 3 % par demande unilatérale et environ 1 % pour une autre raison, notamment le décès du conjoint. Entre 2010 et 2013, la part des dissolutions par mariage augmente légèrement (+ 3 points de pourcentage). Il est fort probable que le mariage possible entre personnes de même sexe contribuera à l'augmentation de cette

Tableau 8. Évolution du nombre de dissolutions de pacs selon le motif, 2010-2013

Année	Nombre de dissolutions	Motif de dissolution du Pacs				
		Commun accord des partenaires	Demande unilatérale de l'un des partenaires	Mariage	Décès	Autres cas et non renseigné
2010	35 627	20 817	1 153	13 263	366	28
2011	42 290	24 117	1 295	16 450	417	11
2012	48 841	27 745	1 473	19 142	451	30
2013	55 977	31 336	1 643	22 484	481	33

Champ : France entière.
Source : Ministère de la Justice.

Figure 20. Part des hommes et des femmes remariés selon la durée écoulée depuis le divorce, cohortes de divorces 1984, 1994 et 2004, durée 0 à 9 ans (%)



Note : Durée en différence de millésime. Durée 1 : 1^{er} janvier de l'année qui suit le divorce.

Champ : France entière.

Sources : Insee, ministère de la Justice, calculs des auteur-e-s.

proportion en 2014 et les années suivantes si on fait l'hypothèse que ces couples avaient en partie choisi le pacs faute de pouvoir se marier.

Les remariages toujours en baisse

La proportion de personnes se remariant après un divorce est de plus en plus faible, pour les hommes comme pour les femmes (figure 20). La diffusion de l'union libre comme mode de cohabitation des couples explique en partie cette tendance. Dix années après un divorce, seule une femme sur cinq s'est remariée dans la cohorte de divorces 2004 contre une sur trois dans la cohorte 1984. Au-delà de dix ans, d'autres remariages interviennent (Prioux, 2007) mais sans que l'on dispose de détail par année de remariage et durée écoulée depuis le divorce. Nous ne pouvons donc faire que des estimations : au total entre 25 % et 35 % des femmes divorcées en 2004 se seraient remariées dans les dix années suivant le divorce.

VI. La mortalité

Après être resté stable à 569 000 entre 2012 et 2013 du fait du calendrier spécifique de l'épidémie de grippe particulièrement concentrée sur 2013, le nombre total de décès aurait diminué de près de 10 000, pour passer à 559 300 en 2014 selon l'Insee (Bellamy et Robert-Bobée, 2015). Ce niveau de mortalité correspond à une espérance de vie à la naissance de 79,2 ans chez les hommes et 84,7 ans chez les femmes pour la France entière (79,3 ans et 85,5 ans en France métropolitaine), soit un gain de 0,5 et de 0,4 an respectivement pour chaque sexe par rapport à 2013 (+ 0,5 an pour les deux sexes en France métropolitaine). Depuis le tournant du XXI^e siècle, la durée de vie moyenne des hommes a progressé de 4,0 ans et celle des femmes de 2,6 ans, soit 0,29 et 0,19 an en moyenne chaque année entre 2000 et 2013. Les progrès ont eu une incidence plus forte pour les hommes que pour les femmes au cours de cette période, réduisant l'écart entre les vies moyennes : celui-ci atteignait 7,6 ans en 2000 et n'est plus que de 5,7 ans (6,2 ans en France métropolitaine) en 2014.

En 2013, année la plus récente pour laquelle nous disposons de données comparatives, la France reste dans la moyenne des pays européens tant pour la mortalité infantile (tableau annexe A.13) que pour l'espérance de vie à la naissance (tableau annexe A.12), sans changement notable par rapport à 2012. Le pays continue d'occuper une position très favorable au sommet du classement féminin pour la durée de vie moyenne (85,0 ans) juste derrière l'Espagne (86,1 ans) et l'Italie (85,2 ans)⁽¹⁵⁾. La position des hommes est depuis longtemps moins favorable : avec une espérance de vie de 78,7 ans, ils ne se classent qu'au

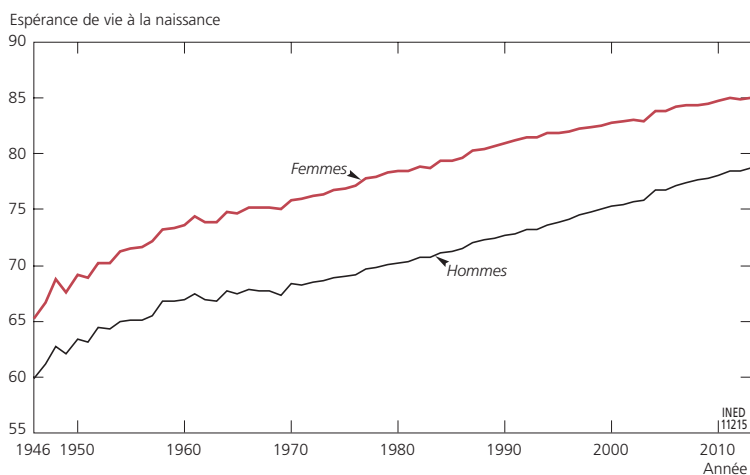
(15) Seule l'Espagne devance la France lorsque l'on considère l'espérance de vie féminine à la naissance en France métropolitaine (85,5 ans).

onzième rang, ce qui est toutefois une amélioration relative par rapport au milieu des années 1980, la France se caractérisant alors par l'une des surmortalités masculines les plus élevées d'Europe occidentale. Cette progression dans le classement international se traduit par un comblement plus rapide des écarts d'espérance de vie à la naissance entre les sexes en France que dans les autres pays, résultant d'un essoufflement plus prononcé du rythme de baisse de la mortalité des femmes tandis que les progrès se sont accélérés chez les hommes (Meslé, 2006).

Sept décennies de progression de la durée de vie moyenne

Les changements récents de l'espérance de vie à la naissance s'inscrivent bien dans l'évolution observée, sinon depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, du moins depuis 1960 (figure 21). La vie moyenne des hommes et des femmes en France métropolitaine⁽¹⁶⁾ s'établissait à 59,9 ans et 65,2 ans en 1946⁽¹⁷⁾. Entre 1946 et 2013, la vie moyenne des hommes a augmenté de 18,9 ans et celle des femmes de 19,8 ans, mais la progression n'a pas été régulière d'une décennie à l'autre (tableau annexe A.11).

Figure 21. Espérance de vie à la naissance pour les hommes et les femmes, 1946-2013



Champ : France métropolitaine.

Source : Beaumel et Bellamy, 2015a.

(16) Chiffres non disponibles pour la France entière dans ses frontières actuelles.

(17) Nous préférons la comparaison à 1946 plutôt qu'à 1945 dans la mesure où, avec une espérance de vie à la naissance de 51,3 ans pour les hommes et 58,6 ans pour les femmes, le niveau de mortalité à l'issue de la guerre était très inférieur à celui atteint en 1939 (lorsque les vies moyennes étaient estimées à 56,5 ans et 62,6 ans) (Vallin et Meslé, 2001). La référence à 1946 reflète donc plus justement l'évolution séculaire de la mortalité tandis que le niveau observé en 1945 était déterminé par la conjoncture.

Les progrès ont été particulièrement rapides entre 1946 et 1956 (tableau 9). Ils ont considérablement ralenti par la suite, se réduisant quasiment de moitié pendant la décennie 1956-1966 et à nouveau pendant la décennie 1966-1976. Si la période suivante (1976-1986) a été relativement favorable pour les femmes, une décélération a suivi, plus marquée au fil du temps, si bien que le gain moyen annuel en 2006-2013 ne représente plus que 12 % de son niveau en 1946-1956 (0,8 mois par an en 2006-2013, alors que ce chiffre était de 7,8 mois par an en 1946-1956). Pour les hommes, le ralentissement des progrès pendant les décennies 1956-1966 et 1966-1976 a été suivi d'une nouvelle accélération, avec des gains moyens annuels augmentant progressivement de 1,6 mois en 1966-1976 à 3,7 mois en 1996-2006. La période la plus récente a été cependant beaucoup moins favorable, pour eux comme pour les femmes, avec des gains de moitié plus faibles en 2006-2013 par rapport à la période précédente.

Tableau 9. Gains d'espérance de vie à la naissance par période de 10 ans entre 1946 et 2013 selon le sexe

Période	Gains d'espérance de vie à la naissance			
	Total (années)		Moyenne annuelle (mois)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1946-1956	5,3	6,5	6,3	7,8
1956-1966	2,7	3,5	3,2	4,2
1966-1976	1,4	2,0	1,6	2,4
1976-1986	2,3	2,5	2,8	3,0
1986-1996	2,6	2,4	3,1	2,8
1996-2006	3,1	2,1	3,7	2,6
2006-2013*	1,6	0,8	1,9	1,0

* 2013 étant la dernière année pour laquelle nous disposons des informations nécessaires à ce calcul, la dernière période considérée n'est que de 7 ans au lieu de 10 pour les périodes antérieures.
Champ : France métropolitaine.
Source : Calculs des auteur-e-s à partir des tables de mortalité par sexe de l'Insee.

Des progrès de la survie dans l'enfance à ceux de la survie aux grands âges

Un examen de la contribution des groupes d'âges aux gains d'espérance de vie à la naissance par période de dix ans montre le rôle de plus en plus faible de la mortalité des enfants et celui, de plus en plus important, de la mortalité aux âges élevés (tableau 10). Sur l'ensemble de la période 1946-2013, la baisse de la mortalité des enfants (0-14 ans) explique à peu près le tiers des progrès de l'espérance de vie à la naissance. La contribution de ce premier groupe d'âges se concentre toutefois très fortement en début de période : tandis que le groupe d'âges 0-14 ans explique 80 % et 60 % de l'accroissement des espérances de vie masculine et féminine à la naissance entre 1946 et 1956, sa contribution se

Tableau 10. Contribution des groupes d'âges aux gains d'espérance de vie à la naissance (années) par période de 10 ans entre 1946 et 2013 selon le sexe

Période	Groupe d'âges						Gain total
	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans et +	
Hommes							
1946-1956	4,27	0,57	0,72	- 0,20	- 0,06	- 0,02	5,28
1956-1966	1,31	- 0,04	0,21	0,59	0,37	0,20	2,65
1966-1976	0,82	- 0,13	0,17	0,22	0,23	0,04	1,36
1976-1986	0,47	0,16	0,14	0,66	0,78	0,15	2,36
1986-1996	0,38	0,15	0,07	0,86	0,77	0,34	2,57
1996-2006	0,17	0,19	0,59	0,64	1,05	0,47	3,12
2006-2013*	0,06	0,08	0,21	0,42	0,52	0,26	1,55
1946-2013	7,49	0,98	2,12	3,19	3,67	1,45	18,89
Femmes							
1946-1956	3,87	0,72	1,03	0,49	0,39	0,00	6,49
1956-1966	1,15	0,03	0,34	0,66	0,89	0,43	3,51
1966-1976	0,68	- 0,01	0,19	0,42	0,57	0,18	2,02
1976-1986	0,40	0,06	0,15	0,52	0,92	0,44	2,49
1986-1996	0,33	0,07	0,05	0,37	0,75	0,80	2,36
1996-2006	0,13	0,07	0,25	0,19	0,69	0,82	2,16
2006-2013*	0,00	0,05	0,10	0,12	0,28	0,26	0,81
1946-2013	6,55	0,98	2,11	2,78	4,49	2,93	19,84
<p>* 2013 étant la dernière année pour laquelle nous disposons des informations nécessaires à ce calcul, la dernière période considérée n'est que de 7 ans au lieu de 10 pour les périodes antérieures. Note : La méthode utilisée pour calculer la contribution de chaque groupe d'âges aux gains d'espérance de vie à la naissance entre deux années de calendrier est celle proposée par Andreev <i>et al.</i> (2002). Champ : France métropolitaine. Source : Calculs des auteur-e-s à partir des tables de mortalité par sexe de l'Insee.</p>							

réduit progressivement au cours du temps pour n'atteindre plus que 4 % et moins de 1 % en 2006-2013.

Dans le même temps, la baisse de la mortalité à 65 ans et plus a pesé de plus en plus fortement sur le gain total d'espérance de vie. La contribution de ce groupe d'âges, qui était négative pour les hommes en 1946-1956 (la mortalité a très légèrement augmenté au cours de ces années) et relativement faible pour les femmes (les progrès à ces âges expliquent seulement 6 % du progrès total), n'a cessé de croître par la suite jusqu'à expliquer environ 50 % et 70 % des gains d'espérance de vie à la naissance pour chaque sexe depuis la décennie 1996-2006.

Les âges intermédiaires ont contribué de manière variée aux progrès de l'espérance de vie selon les périodes. La baisse de la mortalité à 15-44 ans a

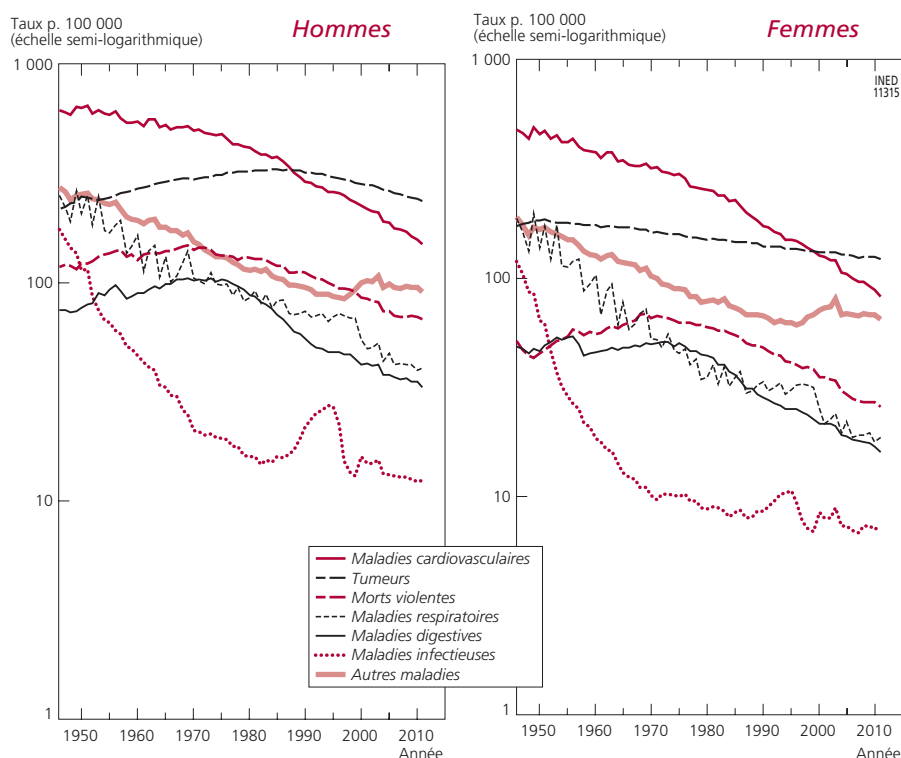
joué un rôle important en tout début de période (1946-1956) mais qui s'est très vite réduit par la suite, surtout pour les femmes. En revanche, la baisse de la mortalité des adultes de 45 à 64 ans explique une part importante des progrès de l'espérance de vie à partir de 1956, particulièrement chez les hommes.

Pour mieux comprendre les raisons de ces évolutions récentes, différentes selon les sexes, il est utile de prendre en compte les changements de la composition par grand groupe de causes de décès.

L'évolution de la mortalité par cause

La figure 22 présente l'évolution des taux comparatifs de mortalité⁽¹⁸⁾ pour les principales causes de décès pour chaque sexe, corrigés des effets de changement de classification (Meslé, 2006) entre 1946 et 2011. Nous utilisons les séries continues de décès par cause reconstituées par France Meslé et Jacques Vallin pour la France métropolitaine et mises à jour pour la période la plus

Figure 22. Évolution des taux comparatifs de mortalité par grands groupes de causes selon le sexe, 1946-2011



Sources : Base de données sur les causes de décès en France (Meslé, 2006) ; Inserm, CépiDC.

(18) La population de référence utilisée pour le calcul des taux comparatifs correspond à la population standard européenne telle que proposée par l'Organisation mondiale de la santé.

récente (Vallin et Meslé, 1988 ; Meslé et Vallin, 1996), après répartition proportionnelle des décès de cause inconnue ou mal définie.

L'évolution de la mortalité depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale apparaît globalement favorable pour presque tous les grands groupes de causes de décès, tant pour les hommes que pour les femmes. La baisse la plus spectaculaire est celle de la mortalité par maladies infectieuses, dont le taux comparatif a été divisé par 15 entre 1946 et 2011 pour chacun des deux sexes. L'essentiel des progrès avait toutefois été réalisé avant le début des années 1980 et ce taux, qui avait atteint un premier minimum à cette époque, est remonté de manière très marquée au cours de la période suivante, principalement chez les hommes du fait de l'épidémie de VIH/sida. Il diminue à nouveau à partir de 1994-1995 et se stabilise autour de 12 décès pour 100 000 hommes et 7 décès pour 100 000 femmes depuis le tournant du siècle. Cette évolution a également été celle, quoique moins marquée, de la mortalité par maladie respiratoire, y compris en ce qui concerne le sursaut des années 1990, et qui s'explique de la même manière.

Du fait des progrès antérieurs, la mortalité par maladies infectieuses et respiratoires ne représentait déjà plus qu'une part relativement faible de la mortalité totale en 1946. C'est l'évolution des deux principales causes de décès, maladies cardiovasculaires et cancers, qui explique très largement celle de la mortalité générale. La baisse de la mortalité cardiovasculaire, qui a concerné toutes ses composantes (cardiopathies, maladies cérébrovasculaires et maladies du système artériel) a été considérable, avec un taux comparatif divisé par 4 pour les hommes et par 6 pour les femmes entre 1946 et 2011. En revanche, la mortalité par tumeur est une catégorie hétérogène, qui présente des variations de tendances très importantes, parfois même opposées, selon les localisations mais aussi selon le sexe. Globalement, la mortalité par cancer atteint en 2011 un niveau très comparable à celui observé en 1946 (un peu plus élevé pour les hommes, après une longue période de hausse, puis un renversement à la fin des années 1980 ; un peu moins pour les femmes), et les tumeurs représentent la première cause de décès depuis 1988 pour les hommes et depuis 1999 pour les femmes. Toutefois, le niveau de mortalité par tumeur observé en 1946 était très certainement sous-estimé du fait de la moindre capacité à diagnostiquer ces maladies à l'époque.

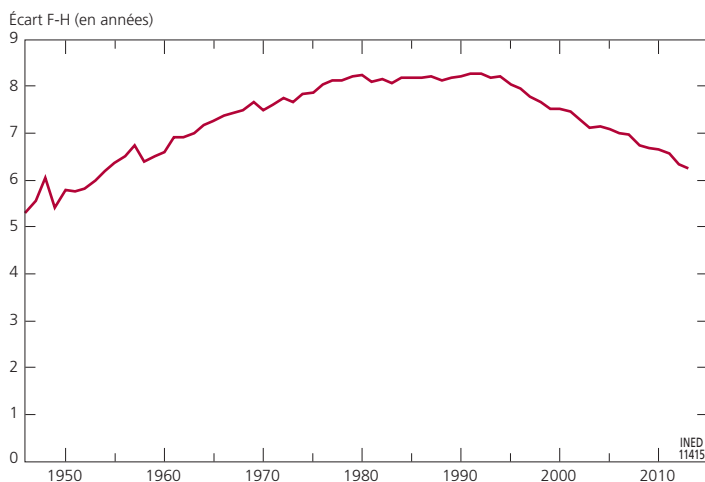
Concernant les autres grands groupes de causes, on peut distinguer deux types d'évolutions. La mortalité par maladies digestives et les morts violentes ont d'abord augmenté jusqu'aux années 1970 avant de diminuer régulièrement : la première, dominée par les cirrhoses du foie (maladie surtout fatale à 45-64 ans) a suivi la consommation d'alcool (hausse, puis baisse) avec un décalage d'une dizaine d'années, tandis que la seconde concerne principalement les enfants, adolescents et jeunes adultes et s'explique par l'accroissement de la mortalité accidentelle. L'instauration des mesures de sécurité routière à partir des années 1970 a permis de réduire les accidents de la circulation dont les plus jeunes

étaient les premières victimes. La mortalité pour la catégorie résiduelle des autres maladies a connu l'évolution inverse, avec une diminution jusqu'à la fin du vingtième siècle, puis un retournement au cours des années 1990, en partie due à l'augmentation de la mortalité attribuable aux maladies mentales et notamment aux démences séniles depuis un quart de siècle environ. Il est toutefois très difficile de faire la part de ce qui relève d'une augmentation de l'incidence réelle de ce type de maladies chez les personnes âgées et ce qui relève de l'amélioration du diagnostic, qui s'est considérablement précisé pour les maladies dégénératives de la vieillesse, au premier rang desquelles figure la maladie d'Alzheimer dont le taux comparatif n'a cessé d'augmenter depuis son introduction dans la Classification internationale des maladies, en 1979 (Désesquelles *et al.*, 2014).

Divergence et convergence des écarts de mortalité entre hommes et femmes

Comme l'indique la figure 23, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes et les femmes n'a cessé de se creuser jusqu'au début des années 1980. Il s'est stabilisé à un haut niveau, relativement à celui observé dans les autres pays développés, pour atteindre un maximum de 8,3 ans en 1992 avant de diminuer à nouveau.

Figure 23. Évolution de l'écart d'espérance de vie entre les sexes à la naissance, 1946-2013

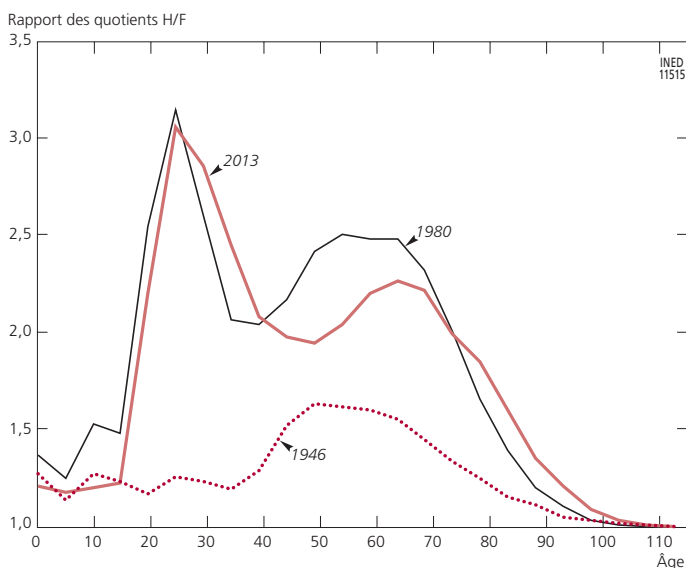


Source : Beaumel et Bellamy, 2015a.

En 1946, les hommes entre 40 et 75 ans étaient particulièrement désavantagés en matière de mortalité par rapport aux femmes de mêmes âges. La surmortalité masculine à ces âges a augmenté considérablement au cours de la période suivante (1946-1980) avec un rapport des risques qui est passé de

1,5 environ à 2,5 (figure 24). L'accroissement a toutefois été plus dramatique encore pour les jeunes adultes, dont la surmortalité masculine était relativement faible en 1946, avec des risques de décès supérieurs de 25 % chez les hommes à 20-24 ans, mais dont le rapport des risques a augmenté pour atteindre plus de 3 en 1980. Toutefois, presque tous les âges ont été concernés par cette aggravation relative de la mortalité masculine : seuls les plus jeunes (au-dessous de 15 ans) et les plus âgés (à 75-80 ans et au-delà) ont été épargnés. L'aggravation de la surmortalité masculine entre 1946 et 1980 résulte de la baisse beaucoup plus rapide de la mortalité des femmes que de celle des hommes pendant cette période.

Figure 24. Rapport de surmortalité masculine par groupe quinquennal d'âges en France, 1946, 1980 et 2013.



Source: Human mortality database (www.mortality.org, consultée le 2 juin 2015).

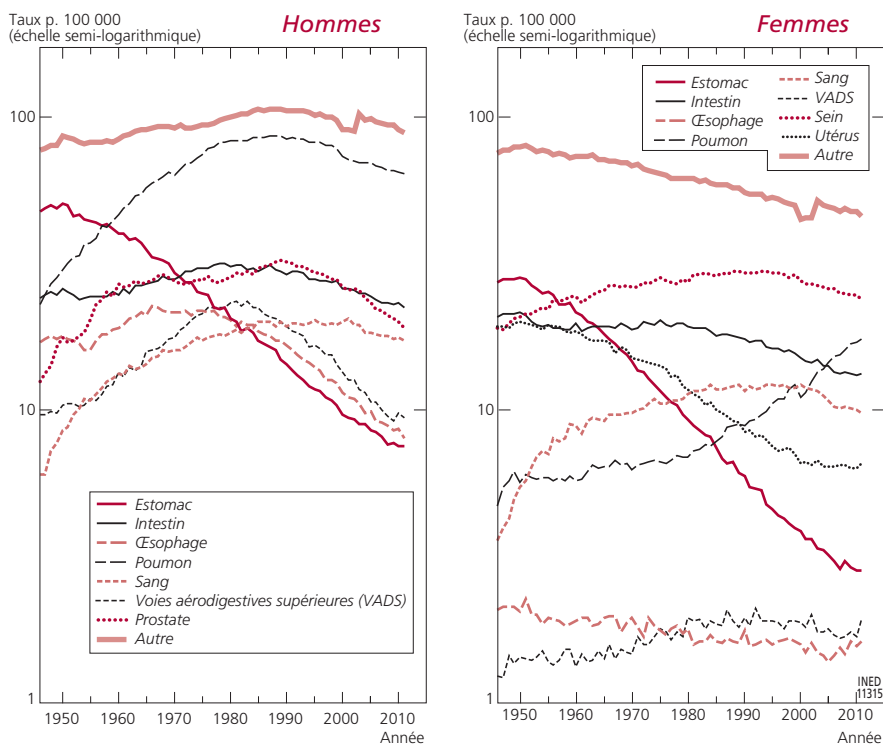
Si les risques de décès sont toujours beaucoup plus élevés pour les hommes que pour les femmes en 2013 par rapport à 1946, pour tous les âges entre 15 et 75 ans, la surmortalité masculine a toutefois beaucoup diminué chez les adultes âgés de 40 à 65 ans depuis 1980 : à 45-49 ans, par exemple, le rapport des risques a baissé de 20 % (passant de 2,4 en 1980 à 1,9 en 2013). En revanche, le pic de surmortalité masculine chez les jeunes adultes ne montre aucun changement, et l'excès de mortalité des hommes continue à s'aggraver à partir de 75 ans, même si cette aggravation est faible (figure 24).

La hausse de l'écart de mortalité entre les sexes de 1946 à 1980 s'explique essentiellement par l'évolution différenciée de la mortalité pour trois grands groupes de causes, à savoir les morts violentes (aux jeunes âges adultes), les

maladies cardiovasculaires et les tumeurs (après 45 ans). Les autres pathologies pèsent peu et, à l'exclusion des maladies digestives, leur contribution à la différence entre les sexes s'est réduite au cours de cette période. L'augmentation du poids des maladies cardiovasculaires et des maladies de société (liées par exemple au tabagisme ou à la conduite automobile) dans la mortalité totale a donc aggravé l'inégalité entre les hommes et les femmes, celles-ci ayant été les premières à tirer parti de la révolution cardiovasculaire des années 1960 et 1970 et des nouvelles politiques de santé publique (Meslé, 2004).

Au cours de la période suivante (1980-2013), la surmortalité masculine des jeunes adultes demeure marquée par le poids disproportionné des accidents de circulation chez les hommes. Tandis que la contribution des maladies cardiovasculaires à l'écart d'espérance de vie entre les sexes s'est stabilisée au cours de ces années, la baisse de la mortalité cancéreuse chez les hommes explique très largement leur rattrapage sur les femmes à 45-64 ans. Pour mieux comprendre le rôle des cancers dans le rapprochement entre les sexes, il est utile de désagréger cette catégorie (figure 25).

Figure 25. Évolution des taux comparatifs de mortalité pour les cancers les plus meurtriers selon le sexe, 1946-2011



Sources : Base de données sur les causes de décès en France (Meslé, 2006); Inserm, CépiDC.

L'examen des taux comparatifs de mortalité pour les principaux cancers et de leurs évolutions au cours de la période 1946-2013 montre une tendance récente globalement favorable pour les cancers les plus meurtriers, tant pour les hommes que pour les femmes (figure 25). Trois types d'évolution caractérisent plus précisément ces cancers : 1) la mortalité par cancer de l'estomac, par cancer de l'utérus, la catégorie résiduelle des autres cancers chez les femmes ont commencé à baisser dès les années 1950 ; 2) pour la plupart des autres types de cancer, le retournement de tendance a eu lieu au cours de la décennie 1980 ou au début des années 1990 (cancer de l'intestin pour les deux sexes, cancer du poumon, de l'œsophage, de la prostate et des voies aérodigestives supérieures pour les hommes) ; 3) enfin, quelques cancers ont résisté jusqu'à une période récente, ne commençant à reculer que depuis les années 2000 (cancer du sang pour les deux sexes, cancer du sein pour les femmes, et catégorie résiduelle des autres cancers pour les hommes). Toutes ces améliorations sont à mettre au crédit des progrès de la médecine (l'introduction des antibiotiques ayant eu un effet très important sur les cancers d'origine infectieuse, tels ceux de l'estomac ou du col de l'utérus), de meilleures conditions de conservation des aliments et du régime alimentaire en général (cancers de l'estomac également), d'un changement des comportements individuels favorable à la santé (consommation de tabac et d'alcool en baisse chez les hommes) et sans doute aussi des politiques de dépistage (cancer de la prostate chez les hommes, du sein et de l'utérus chez les femmes). La seule exception concerne le cancer du poumon chez les femmes, avec une augmentation continue depuis les années 1960, qui s'oppose au retournement observé chez les hommes dès les années 1990 et qui s'explique par des comportements tabagiques différenciés selon le sexe. L'évolution de l'écart de mortalité entre les sexes dans les années à venir dépendra en grande partie de l'évolution des comportements respectifs des hommes et des femmes, notamment en matière de consommation de tabac. Les tumeurs pèsent actuellement plus lourdement que toutes les autres grandes causes de décès sur les différences de mortalité entre les sexes (tableau annexe A.14). La diminution des décès par accident de la circulation, si elle se poursuivait, pourrait également jouer favorablement sur les différences entre les sexes, parmi les jeunes adultes.

Vue d'ensemble

Au premier janvier 2015, la France comptait 66 millions d'habitants. Comme les années précédentes, l'accroissement de la population provient très majoritairement de l'excédent des naissances sur les décès, portant le taux d'accroissement naturel à 4,2 ‰. La population, bien que vieillissante, avec près d'un quart de personnes âgées de 60 ans ou plus, reste plus jeune que la population européenne. Notamment, le poids des moins de 20 ans est plus élevé au sein de la population française. Le solde migratoire est estimé à 45 000 personnes

en 2014. Le nombre annuel de premiers titres de séjours (d'au moins un an) est en légère augmentation, ainsi que le nombre d'entrées, d'après les données du recensement.

Le nombre de naissances est stable entre 2013 et 2014. La fécondité française reste l'une des plus élevées au sein des pays européens (la plus élevée en 2013). Le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a augmenté en 2013. Sur le long terme, la courbe de l'indicateur conjoncturel d'interruption volontaire de grossesse suit le même mouvement que l'indicateur de fécondité.

Le mouvement de diminution des mariages (pour les couples de sexe différent) se poursuit. Le mariage a été ouvert aux couples de même sexe par la loi du 17 mai 2013 : 10 000 mariages ont été enregistrés en 2014 et 7 000 mariages avaient été célébrés en 2013. Depuis 2011, les notaires peuvent procéder aux démarches d'enregistrement des conventions de pacs. Les couples de même sexe privilégient plus fréquemment que les autres couples les pacs auprès d'un notaire.

Le nombre de divorces est en légère baisse. L'indice conjoncturel de divortialité, qui avait augmenté régulièrement jusqu'à 2011, diminue en 2012 et 2013 pour atteindre la valeur de 44,2 divorces pour 100 mariages (niveau similaire à celui de 2003). Les divorces d'un commun accord concernent la moitié des demandes de divorces (sur les 125 000 divorces prononcés en 2013).

Le nombre de décès enregistrés en 2014 est estimé à 555 000 pour la France entière, ce qui porte le taux brut de mortalité à 8,7 ‰, soit une diminution de près de 15 000 décès par rapport à l'année 2013. L'espérance de vie à la naissance est de 79,2 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes pour la France entière (79,3 ans et 85,5 ans en France métropolitaine), soit un gain d'une demie année par rapport à 2013. Depuis le tournant du XXI^e siècle, cet indicateur a progressé de 4,0 ans pour les hommes et de 2,6 ans pour les femmes. Les progrès ont eu une incidence plus forte pour les hommes que pour les femmes au cours de cette période, réduisant l'écart entre les vies moyennes : celui-ci atteignait 7,6 ans en 2000 et 5,7 ans (6,2 en France métropolitaine) en 2014.

Remerciements : Les auteur-e-s remercient Elodie Baril et Arnaud Bringé du service Méthodes statistiques de l'Ined pour leur contribution à la préparation des bases de données. Les auteur-e-s remercient également Chantal Brutel et Vianney Costemalle pour leur annexe sur les flux migratoires d'après les données du recensement.



ANNEXES

Annexe 1

Les enquêtes annuelles de recensement : une mesure sur un champ complet des flux d'entrées en France

En janvier 2004, l'Insee a rénové le recensement de la population. Le comptage traditionnel effectué de manière exhaustive sur l'ensemble de la population tous les neuf à dix ans est remplacé par des Enquêtes annuelles de recensement (EAR). Les communes de 10 000 habitants et plus, où résident la moitié des habitants, font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. Pour l'autre moitié de la population, résidant dans des communes de moins de 10 000 habitants, la commune est recensée exhaustivement tous les cinq ans, et une estimation annuelle est réalisée par interpolation ou extrapolation à partir des années d'enquête. Outre le comptage de la population, les enquêtes annuelles de recensement permettent de disposer de nombreuses informations. Le champ des EAR est défini par l'ensemble des personnes résidant en France depuis au moins un an et, pour les nouveaux arrivants, de ceux qui prévoient de rester au moins un an en France.

L'Insee utilise les enquêtes annuelles de recensement pour estimer les flux d'entrées sur le territoire national. Cette information est ensuite transmise à Eurostat dans les délais définis par le règlement N° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale (Union européenne, 2007). Ce règlement stipule que les données relatives à une année N doivent être transmises à Eurostat au plus tard en fin d'année $N+1$.

Contrairement à la source AGDREF (Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, source utilisée dans cet article) qui permet un comptage des titres administratifs, les enquêtes annuelles de recensement permettent de disposer des flux d'entrées au sens démographique du terme. Ces flux sont en outre cohérents avec l'estimation globale du solde migratoire de la France qui intègre non seulement les déplacements des personnes immigrées, mais également ceux des personnes nées en France (ou nées françaises à l'étranger). Par contre, comme toute enquête, il s'agit de données déclaratives.

Les deux principales informations des enquêtes annuelles de recensement utilisées pour la mesure des flux sont, d'une part, l'année d'arrivée en France, question posée uniquement aux personnes nées à l'étranger et, d'autre part, le lieu de résidence antérieur à l'enquête. Pour les EAR de 2004 à 2010, la question relative à la résidence antérieure faisait référence à la situation 5 ans avant la date de collecte. Depuis l'enquête de 2011, le questionnaire a évolué à des fins d'harmonisation européenne et la question porte désormais sur le lieu de

résidence un an avant la date de collecte. Ce changement de question a été l'occasion de réviser la méthode d'estimation des entrées. On identifie donc plus précisément les personnes résidentes à l'étranger un an avant l'enquête depuis les EAR de 2011.

Cette méthode d'estimation des entrées est détaillée dans un document de travail (Brutel, 2014a). Pour les personnes nées à l'étranger et ayant renseigné leur année d'arrivée en France, la méthode confronte cette information et le lieu de résidence antérieur. Cette confrontation, faisant parfois apparaître des incohérences, permet d'établir des règles de décision qui conduisent à comptabiliser ou non, un individu dans les entrées de l'année. Pour les autres personnes, la principale information utilisée est celle de la résidence antérieure. Enfin, quel que soit le lieu de naissance, d'autres variables peuvent être utilisées, comme par exemple la date d'emménagement dans le logement, afin de conforter les choix.

Sont finalement comptabilisées comme entrées de l'année N à partir de l'enquête annuelle de recensement $N+1$ (pour les EAR à partir de 2011) :

- les personnes ayant déclaré l'année N comme année d'arrivée ;
- les personnes résidant à l'étranger au 1^{er} janvier N (sauf si elles ont indiqué l'année $N+1$ comme année d'arrivée) ;
- les enfants nés à l'étranger en N (sauf s'ils sont arrivés en $N+1$).

* Pour les années N comprises entre 2004 et 2009, sont comptabilisées comme entrées à partir de l'enquête annuelle de recensement $N+1$:

- les personnes ayant déclaré l'année N comme année d'arrivée ;
- les enfants nés à l'étranger en N (sauf s'ils sont arrivés en $N+1$) ;
- pour déterminer les entrées de plus d'un an des autres personnes, c'est-à-dire celles pour lesquelles on ne dispose pas d'information sur l'année d'arrivée en France ou pour lesquelles l'année d'arrivée en France est postérieure à $N-4$, la méthode retenue consiste à estimer le nombre d'entrées l'année N , en appliquant à chacune des populations concernées (nées en France ou nées à l'étranger) les taux d'entrées par sexe et par âge détaillés observés avec l'EAR de 2011. Ces taux sont définis, pour chaque catégorie de population, comme le rapport entre le nombre de personnes comptabilisées dans les entrées avec l'EAR de 2011 (c'est-à-dire les personnes déclarant résider à l'étranger au 01/01/ N) et l'effectif total de la catégorie. Cette solution assure des niveaux globaux assez cohérents entre anciennes et nouvelles EAR, sans que l'on puisse toutefois garantir qu'il n'y a pas de rupture de série (les méthodes et données utilisées sont différentes).

Le tableau A indique le nombre total d'entrées estimé avec cette méthode pour les années 2004 à 2013 réparties selon le continent de naissance. Une étude publiée par l'Insee fin 2014 détaille ces flux d'entrée sur le sous-champ des immigrés pour la période 2006-2012 : on estime le nombre d'immigrés arrivés en France en 2012 à 230 000 (Brutel, 2014b).

Tableau A. Nombre total d'entrées annuelles pour plus d'un an, selon le lieu de résidence, 2004-2013

Lieu de naissance	Année d'entrée en France									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Europe	171 100	167 900	172 700	165 800	165 800	161 600	173 900	184 500	190 700	194 100
dont nés en France	78 700	78 400	78 400	78 300	77 900	78 100	78 000	81 400	76 600	77 000
Afrique	82 500	77 700	73 500	72 800	74 500	77 500	72 800	74 400	77 000	78 300
Asie	34 100	32 500	33 000	34 600	32 600	35 300	31 800	34 800	34 400	35 800
Amérique et Océanie	21 800	22 000	22 300	20 800	23 700	22 600	28 600	26 100	25 300	24 400
Ensemble	309 500	300 100	301 500	294 000	296 600	297 000	307 100	319 800	327 400	332 600

Note : Rupture de séries entre les entrées de 2009 et de 2010.
Champ : France (avec Saint-Martin et Saint-Barthélemy jusqu'en 2011, hors Saint-Barthélemy à partir de 2012).
Source : EAR de 2005 à 2014 (Brutel, 2014b).

Réconciliation des données des Enquêtes annuelles de recensement avec la source administrative AGDREF

La question de la réconciliation sur un champ commun entre les Enquêtes annuelles de recensement et la source AGDREF se pose. AGDREF est un outil informatique de gestion des titres de séjour sur l'ensemble du territoire. Pour rester plus de trois mois en France, les migrants majeurs dont la nationalité est celle d'un pays tiers (pays hors Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Andorre et Saint-Marin) doivent obligatoirement détenir un titre de séjour délivré par les préfetures. Pour les migrants mineurs, il n'y a pas d'obligation à détenir un titre de séjour. La base AGDREF contient donc l'ensemble des informations relatives aux titres de séjour et à leurs renouvellements éventuels. Un titre de séjour se caractérise par sa durée de validité (entre 3 mois et 10 ans ; dans la majorité des cas un an) et par son motif (économique, familial, étudiant, humanitaire et divers).

Les EAR et la base AGDREF ne recouvrent donc pas exactement les mêmes champs. Pour pouvoir comparer ces deux sources de nature différente, il faut se placer sur leur champ commun, à savoir les migrants majeurs lors de leur arrivée en France, dont la nationalité est celle d'un pays tiers et résidant, ou comptant résider, au moins un an en France. La difficulté vient du fait qu'on ne sait pas *a priori* si les migrants qui obtiennent des titres de séjour résideront ou comptent résider plus d'un an en France.

La base AGDREF permet de connaître le nombre de titres de séjour délivrés chaque année. En moyenne, sur la période 2004-2012, on compte 88 000 entrées selon les EAR (sur le champ commun) et 157 000 premiers titres délivrés selon AGDREF. Afin de ne pas compter les migrants qui viendraient en France pour une durée supérieure à trois mois mais inférieure à un an (et qui ne feraient donc pas partie du champ du recensement), on peut estimer les flux migratoires en comptabilisant le nombre de titres de séjour dont la validité est supérieure à un an (sans tenir compte des renouvellements de titres d'un an ou plus).

Néanmoins, cette méthode n'est pas très précise pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certains titres délivrés une année N concernent des migrants entrés sur le territoire l'année $N-1$ ou même avant : 37 % des premiers titres délivrés en 2008 concernent des migrants qui sont arrivés en 2007 ou avant. Il y a donc un décalage entre l'année d'entrée sur le territoire et l'année d'obtention du premier titre pour une partie des migrants. De plus, la durée de validité du titre peut différer de la durée effectivement passée sur le territoire : un premier titre d'une validité inférieure à 6 mois, s'il est renouvelé, peut conduire à un séjour de plus d'un an. Au contraire, un migrant peut obtenir un premier titre d'une validité supérieure ou égale à un an et ne rester sur le territoire que six mois.

Pour tenir compte de ces difficultés, on peut considérer les renouvellements successifs des titres de séjour et les dates d'entrée sur le territoire (renseignées dans la base AGDREF) des migrants. Les migrants dont la durée entre la date d'entrée et la date de fin de validité du dernier titre non renouvelé est inférieur à un an ne sont pas comptés (6 000 par an sur la période 2004-2010). Les migrants dont la durée entre la date d'entrée et la date du dépôt de la dernière demande enregistrée est supérieure ou égale à un an sont comptés (118 000 par an sur la période 2004-2010), malgré un décalage sur leur date d'arrivée en France. Pour les autres migrants, on ne sait pas s'ils sont restés plus d'un an ou moins d'un an (33 000 par an sur la période 2004-2010). Cette méthode permet de réduire les écarts entre les deux sources, mais il reste toujours des incertitudes et des incohérences à élucider (Arbel, Costemalle, 2015, à paraître).

Chantal Brutel, Vianney Costemalle (Insee)

Annexe 2. Bulletin de naissance (état civil)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

5

BULLETIN DE NAISSANCE

Rappel : Il n'y a pas lieu d'établir un bulletin statistique modèle 5 pour les naissances ayant eu lieu hors de la commune

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

Type de registre Unique U Autre A → préciser

N° de l'acte N° d'ordre du bulletin de naissance

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENFANT

NOM de famille
In majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Déclaration conjointe de choix de nom { OUI O → date de la déclaration conjointe de choix de nom
NON N } jour mois année

Prénoms
Tiret pour les prénoms composés

Sexe Masculin M Féminin F

Né(e) le jour, mois, année

Nombre d'enfants issus de l'accouchement
Pour répondre à cette question, tenir compte de tous les enfants issus de l'accouchement (enfants vivants et enfants sans vie)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PÈRE

NOM de famille
In majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Prénoms
Tiret pour les prénoms composés

Né le jour, mois, année

à Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)
Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

Activité Retraité 1 Inactif 2 Actif 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession
(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (4) Salarié de l'État ou des collectivités locales 1 Autre salarié 2 À son compte 3

Nationalité Française 1 Étrangère 2 → préciser le pays

Domicile Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)
Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.
 (2) À renseigner pour les communes annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.
 (3) Département métropolitain : code sur deux positions, pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair
 Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.
 (4) Salarié de l'État ou des collectivités locales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.
 - non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).
 Autre salarié : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Suite au verso

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA MÈRE

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Prénoms

Tiret pour les prénoms composés

Née le Jour, mois, année

à Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Activité Retraitée 1 Inactive 2 Active 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession

(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (2) Salariée de l'État ou des collectivités locales 1 Autre salariée 2 À son compte 3

Nationalité Française 1 Étrangère 2 → préciser le pays

Domicile Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

E. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA FILIATION

Mariage des parents le Jour, mois, année

à Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Acte de reconnaissance

Par le père le Jour, mois, année

Par la mère le Jour, mois, année

Conjointement par le père et la mère le Jour, mois, année

Accouchement anonyme, enfant trouvé OUI 6 NON 1

F. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conditions de l'accouchement Dans un établissement spécialisé (hôpital, clinique, maternité...) 1
 Dans un autre lieu (y compris à domicile) avec assistance médicale (médecin ou sage-femme, SAMU, pompiers) 2
 Dans un autre lieu (y compris à domicile) sans assistance médicale 3

La mère a-t-elle eu d'autres enfants nés vivants ?
(Y compris enfants d'autres unions)

OUI 0 → combien

Date de la précédente naissance d'enfant vivant (jour, mois, année)

NON N

(1) Département métropolitain : code sur deux positions, pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair.

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

(2) Salariée de l'État ou des collectivités locales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc. - non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).
 Autre salariée : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Fait le,

(date de création du bulletin)
 Cachet de la mairie et signature de l'officier de l'état civil,

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2013PA00202C du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, valable pour les années 2011 à 2015.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RMPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



ANNEXES STATISTIQUES

Tableau A.1. Mouvement de la population (en milliers)
et taux bruts (p. 1 000)⁽¹⁾

Année	Population en milieu d'année	Naissances vivantes	Décès	Accroissement			Taux bruts (p. 1000)			
				Naturel	Migratoire	Total	Natalité	Mortalité	Accroissement	
									Naturel	Total
1985	55 284	768	552	+ 216	+ 38	+ 254	13,9	10,0	+ 3,9	+ 4,6
1990	56 709	762	526	+ 236	+ 80	+ 316	13,4	9,3	+ 4,1	+ 5,6
1995	57 844	730	532	+ 198	+ 40	+ 238	12,6	9,2	+ 3,4	+ 4,1
2000	59 062	775	531	+ 244	+ 70	+ 314	13,1	9,0	+ 4,1	+ 5,3
2001	59 476	771	531	+ 240	+ 85	+ 325	13,0	8,9	+ 4,1	+ 5,5
2002	59 894	762	535	+ 226	+ 95	+ 321	12,7	8,9	+ 3,8	+ 5,4
2003	60 304	761	552	+ 209	+ 100	+ 309	12,6	9,2	+ 3,4	+ 5,1
2004	60 734	768	509	+ 259	+ 105	+ 364	12,6	8,4	+ 4,2	+ 6,0
2005	61 181	774	528	+ 247	+ 95	+ 342	12,7	8,6	+ 4,1	+ 5,6
2006	61 597	797	516	+ 280	+ 115	+ 395	12,9	8,4	+ 4,6	+ 6,4
2007	61 965	786	521	+ 265	+ 75	+ 340	12,7	8,4	+ 4,3	+ 5,5
2008	62 300	796	532	+ 264	+ 67	+ 331	12,8	8,6	+ 4,2	+ 5,3
2009	62 615	793	538	+ 255	+ 44	+ 300	12,7	8,6	+ 4,1	+ 4,8
2010	62 918	802	540	+ 262	+ 43	+ 305	12,8	8,6	+ 4,2	+ 4,8
2011	63 224	793	535	+ 258	+ 47	+ 305	12,6	8,5	+ 4,1	+ 4,8
2012*	63 514	790	559	+ 231	+ 45	+ 276	12,4	8,8	+ 3,6	+ 4,3
2013*	63 786	782	558	+ 224	+ 45	+ 269	12,2	8,8	+ 3,4	+ 4,1
2014*	64 062	782	547	+ 235	+ 45	+ 280	12,2	8,5	+ 3,7	+ 4,4

⁽¹⁾ Population et taux révisés après le recensement de 2011.

* Provisoire.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, division Enquêtes et études démographiques, Bellamy et Beaumel (2015).

Tableau A.2. Répartition par âge de la population au 1^{er} janvier (%)

Groupe d'âges	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012*	2013*	2014*	2015*
0-19 ans	29,2	27,8	26,1	25,6	25,0	24,5	24,5	24,4	24,4	24,4	24,4
20-59 ans	52,7	53,2	53,8	53,8	54,1	52,7	52,2	51,9	51,5	51,6	50,8
60 ans ou plus	18,1	19,0	20,1	20,6	20,9	22,8	23,3	23,7	24,1	24,4	24,8
<i>Dont :</i>											
65 ans ou plus	12,8	13,9	15,0	16,0	16,5	16,8	16,9	17,3	17,7	18,2	18,6
75 ans ou plus	6,3	6,8	6,1	7,2	8,1	8,9	9,0	9,1	9,2	9,1	9,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Provisoire.

Champ : France métropolitaine.**Source** : Insee, division Enquêtes et études démographiques, série révisée après le recensement de 2011.

Tableau A.3. Nombre de premiers titres de plus de 364 jours délivrés aux ressortissants de pays tiers (périmètre constant), selon l'année de début de validité

Année d'admission au séjour	Total	Dont mineurs
2000	137 027	16 239
2001	164 866	22 139
2002	187 353	24 169
2003	200 709	24 610
2004	201 531	29 139
2005	199 892	31 141
2006	195 042	27 227
2007	177 411	24 776
2008	184 329	20 569
2009	189 501	18 536
2010	184 534	17 988
2011	177 741	17 599
2012	180 077	17 509
2013	192 419	18 254

Champ : Titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants des pays non listés dans la note de bas de page n°5. Titres délivrés l'année n et enregistrés dans l'extraction de la base réalisée en juillet de l'année $n+2$, sauf pour l'année 2009 où l'extraction a été réalisée en juillet 2012.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des données AGDREF

Tableau A.4. Évolution de la fécondité depuis 1970

Année	Somme des taux par âge (p. 100 femmes)			Âge moyen à la maternité (années)		Fécondité hors mariage	
	15-27 ans	28 ans et +	Total (ICF)	Ensemble	Dont premières naissances ⁽¹⁾	Somme des taux par âge (p. 1 000 femmes)	Part dans la fécondité totale (%)
1970	143	104	247	27,2	23,9	16	6,4
1975	118	74	193	26,7	24,1	16	8,5
1980	116	78	194	26,8	24,5	22	11,4
1985	99	82	181	27,5	25,2	36	19,6
1990	84	94	178	28,3	26,0	53	30,1
1995	69	102	171	29,0	26,8	65	37,9
2000	69	119	187	29,4	27,4	81	43,2
2001	69	119	188	29,4		83	44,3
2002	67	119	186	29,5		84	44,7
2003	66	121	187	29,5		86	45,6
2004	67	123	190	29,6	27,6	89	46,8
2005	66	126	192	29,7	27,7	92	47,9
2006	67	131	198	29,8	27,8	98	49,7
2007	65	131	196	29,8	27,9	100	50,9
2008	66	133	199	29,9	27,9	103	51,6
2009	66	134	199	29,9	28,0	104	52,9
2010	66	136	202	30,0	28,1	109	54,2
2011	64	136	200	30,1		110	55,2
2012*	63	136	199	30,1		112	56,0
2013*	61	136	197	30,2		nd	nd
2014*	nd	nd	198	30,3		nd	nd

nd : Non disponible.

* Données provisoires publiées par l'Insee.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Division Enquêtes et études démographiques. Série révisée après le recensement de 2011, sauf : (1)1970-1995 : L. Toulemon, d'après EHF 1999; 2000 : estimation d'après les statistiques de l'état civil; 2004-2010 : Davie et Niel (2012) tableau 3.

Tableau A.5. Fécondité des générations : descendance atteinte, descendance finale estimée (nombre moyen d'enfants pour 100 femmes) et âge moyen à la maternité (en années et dixièmes d'années)

Génération	Descendance atteinte pour 100 femmes (âge révolu)				Projection avec gel des taux*	
	24 ans	29 ans	34 ans	39 ans	Descendance finale	Âge moyen à la maternité
1930	90	177	231	256	263	27,5
1935	89	181	233	254	258	27,1
1940	96	181	225	238	241	26,4
1945	99	174	206	219	222	26,0
1950	89	154	192	207	211	26,5
1955	77	148	190	209	213	27,0
1960	66	139	184	206	212	27,7
1961	63	135	181	203	209	27,9
1962	60	131	179	202	208	28,1
1963	56	127	176	200	207	28,3
1964	53	122	173	198	205	28,5
1965	49	118	170	196	204	28,7
1966	46	114	168	195	202	28,9
1967	44	111	167	194	202	29,1
1968	42	109	166	193	201	29,2
1969	39	105	163	192	200	29,4
1970	37	103	162	192	200	29,5
1971	35	100	160	191	199	29,7
1972	33	98	159	191	199	29,8
1973	32	97	159	191	200	29,9
1974	31	96	160	192	200	30,0
1975	30	96	161		201	30,0
1976	30	95	160		201	30,0
1977	31	96	161		203	30,1
1978	31	95	162		203	30,1
1979	31	96	163		205	30,1
1980	31	95				
1981	32	96				
1982	32	96				
1983	31	95				
1984	32	95				
1985	31					
1986	31					
1987	31					
1988	30					
1989	30					

* Pour les générations 1930 à 1962, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés; pour les générations suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 2013.

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculs et estimations à partir de données Insee, Division Enquêtes et études démographiques.

Tableau A.6. Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Europe (nombre moyen d'enfants par femme)

	Année									
	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Allemagne	1,56	1,37	1,45	1,25	1,38	1,34	1,39	1,36	1,38	1,39
Autriche	1,65	1,47	1,46	1,41	1,36	1,40	1,44	1,43	1,44	1,44
Belgique	1,68	1,51	1,62	1,56	1,67	1,76	1,86	1,81	1,79	1,75
Bulgarie	2,05	1,97	1,82	1,23	1,26	1,37	1,57	1,51	1,50	1,48
Chypre	-	2,43	2,41	2,03	1,64	1,48	1,44	1,35	1,39	1,30
Croatie						1,50	1,55	1,48	1,51	1,46
Danemark	1,55	1,45	1,67	1,80	1,78	1,80	1,87	1,75	1,73	1,67
Espagne	2,20	1,64	1,36	1,17	1,23	1,33	1,37	1,34	1,32	1,27
Estonie	2,02	2,13	2,05	1,38	1,36	1,52	1,72	1,61	1,56	1,52
Finlande	1,63	1,64	1,78	1,81	1,73	1,80	1,87	1,83	1,80	1,75
France	-	-	-	-	1,89	1,94	2,03	2,01	2,01	1,99
France métro.	1,95	1,81	1,78	1,71	1,87	1,92	2,01	2,00	1,99	1,98
Grèce	2,23	1,67	1,40	1,31	1,27	1,32	1,47	1,40	1,35	1,30
Hongrie	1,91	1,85	1,87	1,57	1,32	1,31	1,25	1,23	1,34	1,35
Irlande	3,21	2,48	2,11	1,84	1,89	1,86	2,05	2,03	2,01	1,96
Italie	1,64	1,42	1,33	1,19	1,26	1,34	1,46	1,44	1,43	1,39
Lettonie	-	-	-	-	1,25	1,38	1,36	1,33	1,44	1,52
Lituanie	1,99	2,08	2,03	1,55	1,39	1,29	1,50	1,55	1,60	1,59
Luxembourg	1,50	1,38	1,60	1,70	1,76	1,63	1,63	1,52	1,57	1,55
Malte	1,99	1,95	2,04	1,81	1,70	1,38	1,36	1,45	1,43	1,38
Pays-Bas	1,60	1,51	1,62	1,53	1,72	1,71	1,79	1,76	1,72	1,68
Pologne	-	-	2,06	1,62	1,37	1,24	1,41	1,33	1,33	1,29
Portugal	2,25	1,72	1,56	1,41	1,55	1,41	1,39	1,35	1,28	1,21
Rép. tchèque	2,08	1,95	1,90	1,28	1,15	1,29	1,51	1,43	1,45	1,46
Roumanie	2,43	2,31	1,83	1,33	1,31	1,40	1,59	1,47	1,52	1,41
Royaume-Uni	1,90	1,79	1,83	1,71	1,64	1,76	1,92	1,91	1,92	1,83
Slovaquie	2,32	2,26	2,09	1,52	1,30	1,27	1,43	1,45	1,34	1,34
Slovénie	-	1,71	1,46	1,29	1,26	1,26	1,57	1,56	1,58	1,55
Suède	1,68	1,74	2,13	1,73	1,54	1,77	1,98	1,90	1,91	1,89
Islande	2,48	1,93	2,30	2,08	2,08	2,05	2,20	2,02	2,04	1,93
Norvège	1,72	1,68	1,93	1,87	1,85	1,84	1,95	1,88	1,85	1,78
Suisse	1,55	1,52	1,58	1,48	1,50	1,42	1,52	1,52	1,52	1,52

Source : Eurostat (site consulté en juin 2015).

Tableau A.7. Fécondité des générations en Europe

Génération	Descendance finale (p. 1 femme)					Âge moyen à la maternité (années)					Dernière année disponible
	1954-1955	1959-1960	1964-1965	1969-1970	1974-1975 ⁽¹⁾	1954-1955	1959-1960	1964-1965	1969-1970	1974-1975 ⁽¹⁾	
Allemagne	1,66	1,66	1,56	1,50	1,54-1,56	26,4	27,1	28,1	29,0	29,5-29,6	2010
Autriche	1,77	1,71	1,66	1,61	1,63-1,64	25,8	26,5	27,3	28,2	28,8-28,9	2010
Belgique	1,83	1,87	1,84	1,84	1,83-1,87	26,7	27,4	28,3	29,2	29,6-29,8	2009
Bulgarie	2,04	1,96	1,84	1,66	1,56	24,0	23,7	23,6	24,3	26,0	2010
Danemark	1,84	1,88	1,93	1,98	1,96-1,98	27,2	28,4	29,2	29,7	30,2-30,3	2010
Espagne	1,93	1,80	1,65	1,50	1,37-1,41	27,2	27,8	29,2	30,6	31,6-31,8	2010
Estonie	-	-	-	1,91	1,83-1,86	-	-	-	26,4	27,7-27,9	2010
Finlande	1,88	1,95	1,92	1,89	1,89-1,90	27,9	28,6	29,2	29,6	30,0-30,1	2010
France métro.	2,13	2,12	2,04	1,99	2,01-2,04	27,0	27,6	28,6	29,5	29,9-30,1	2010
Grèce	2,02	1,97	1,79	1,64	1,55-1,58	25,9	26,0	27,0	28,7	29,9-30,0	2010
Hongrie	1,96	2,02	1,98	1,88	1,70-1,71	24,9	25,0	25,5	26,4	27,7-27,8	2010
Irlande	-	-	2,21	2,12	2,06-2,12	-	-	30,2	31,0	31,3-31,6	2010
Italie	1,80	1,69	1,55	1,47	1,42-1,45	27,1	27,9	29,3	30,6	31,2-31,4	2010
Lettonie ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Lituanie	1,97	1,92	1,72	1,77	1,72-1,73	26,3	26,0	26,1	26,0	26,8	2010
Luxembourg	1,67	1,75	1,83	1,85	1,80-1,82	27,6	28,6	29,2	29,7	29,9-30,0	2010
Pays-Bas	1,88	1,86	1,79	1,77	1,78-1,80	28,1	29,2	30,0	30,6	30,7-30,8	2010
Pologne	-	-	-	1,85	1,61-1,62	-	-	-	26,1	27,3-27,4	2010
Portugal	2,03	1,90	1,83	1,69	1,57-1,58	26,2	26,4	27,4	28,3	29,0-29,1	2010
Rép. tchèque	2,08	2,03	1,95	1,87	1,77-1,78	24,5	24,5	24,9	25,7	27,7-27,9	2010
Roumanie	2,33	2,16	1,94	1,63	1,55	25,0	24,5	24,2	25,2	26,2-26,3	2010
Royaume-Uni	2,01	1,97	1,92	1,88	1,90-1,93	27,1	27,8	28,4	28,9	29,4-29,5	2010
Slovaquie	2,23	2,17	2,05	1,92	1,73	25,2	25,0	25,0	25,4	26,8	2010
Slovénie	-	-	1,79	1,71	1,66-1,67	-	-	25,9	27,3	28,9-29,0	2010
Suède	2,02	2,05	2,03	1,98	1,96-1,99	27,9	28,6	28,9	29,6	30,6-30,7	2010
Islande	2,55	2,46	2,39	2,32	2,26-2,27	26,6	27,4	28,0	28,4	29,3-29,4	2010
Norvège	2,05	2,09	2,07	2,05	2,00-2,01	27,0	28,0	28,6	29,1	29,7-29,8	2010
Suisse	1,75	1,78	1,69	1,65	1,63-1,65	28,0	28,7	29,5	30,2	30,7-30,8	2010

(1) L'estimation repose sur le gel des taux de la dernière année d'observation.

(2) La série des taux publiés (2002-2010) ne permet pas le calcul et l'estimation des descendes finales.

Source : Calculs et estimations d'après les taux de fécondité par âge révolu publiés sur le site internet d'Eurostat (site consulté le 18 juillet 2013).

Tableau A.8. Évolution du nombre d'avortements et des indices annuels depuis 1976

Année	Nombre d'IVG + IMG déclarée dans les bulletins ⁽¹⁾	Nombre d'IVG SAE ⁽²⁾	Nombre d'IVG estimé par l'Ined ⁽³⁾	Nombre d'IVG pour 100 naissances vivantes ⁽⁴⁾	Taux annuel d'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans ⁽⁴⁾	Nombre moyen d'IVG par femme ⁽⁴⁾
1976	134 173		246 000	34,1	19,6	0,66
1981	180 695		245 000	30,4	18,7	0,62
1986	166 797		221 000	28,4	16,1	0,53
1990	170 423		209 000	27,4	14,8	0,49
1991	172 152		206 000	27,1	14,4	0,48
1992	167 777		206 000	27,7	14,3	0,48
1993	166 921		206 000	28,9	14,3	0,49
1994	163 180		207 000	29,1	14,3	0,49
1995	156 181	179 648	207 000	28,4	14,2	0,50
1996	162 792	187 114	207 000	28,2	14,2	0,50
1997	163 985	188 796	207 000	28,5	14,2	0,50
1998		195 960	207 000	28,0	14,2	0,51
1999		196 885	206 000	27,7	14,2	0,51
2000		192 174	206 000	26,6	14,2	0,51
2001		202 180	206 000	26,7	14,3	0,51
2002	137 497	206 596		27,1	14,3	0,51
2003		203 300		26,7	14,0	0,50
2004		210 664		27,4	14,5	0,52
2005	166 985	206 311		26,6	14,2	0,51
2006	174 561	215 390		27,0	14,9	0,53
2007	185 498	213 382		27,1	14,7	0,53
2008	180 108	209 245		26,3	14,5	0,52
2009	171 152	209 987		26,5	14,6	0,53
2010	172 505	213 317*		26,4	14,8	0,53
2011	170 081	209 291*		26,4*	14,7*	0,53*
2012	156 824	207 120*		26,2*	14,5*	0,53*
2013	149 579	216 697*		26,7*	15,3*	0,55*

* Provisoire.

nd : Non disponible.

(1) Statistiques des bulletins : interruptions volontaires de grossesse (IVG) et interruptions médicales (IMG).

(2) Statistiques administratives des actes médicaux. Les données à partir de 2010 intègrent les données de la CNAM-TS, donc des IVG associées à des régimes particuliers (MSA et RSI). *Source* : Drees et CNAM-TS à partir de 2010.(3) Estimation de l'Ined (IVG). À partir de 2002, les statistiques hospitalières sont jugées exhaustives. *Source* : Rossier et Pirus (2007).

(4) Sur la base des estimations Ined jusqu'en 2001, sur la base des statistiques médicales depuis 2002.

Champ : France métropolitaine.

Tableau A.9. Caractéristiques de la nuptialité et des divorces depuis 1985

Année	Nombre de mariages		Indicateur conjoncturel de nuptialité (1 ^{er} mariage par personne)*		Âge moyen au mariage*		Nombre de divorces ⁽³⁾		Indicateur conjoncturel de divorciabilité p. 100 mariages*	Nombre de pacs de sexe différent		Nombre de pacs de même sexe	
	France métropolitaine	France entière (hors Mayotte)	Synthèse des taux par âge ⁽¹⁾	Synthèse des quotients par âge ⁽²⁾	Hommes	Femmes	France métropolitaine	France entière		France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière
1985	269419		0,53	0,71	26,30	24,20	107505		30,5				
1986	265678		0,52	0,69	26,50	24,50	108380		31,1				
1987	265177		0,51	0,68	26,80	24,80	106527		31,0				
1988	271124		0,52	0,68	27,10	25,00	106096		31,3				
1989	279900		0,54	0,68	27,30	25,30	105295		31,5				
1990	287099		0,55	0,69	27,60	25,60	105813		32,1				
1991	280175		0,54	0,67	27,80	25,80	108086		33,2				
1992	271427		0,52	0,65	28,10	26,10	107994		33,5				
1993	255190		0,49	0,62	28,40	26,40	110759		34,8				
1994	253746	260866	0,48	0,61	28,70	26,70	115658		36,7				
1995	254651	261813	0,48	0,61	28,90	26,90	119189	121946	38,2				
1996	280072	287144	0,53	0,65	29,40	27,40	117382	119699	38,0				
1997	283984	291163	0,54	0,65	29,60	27,60	116158	118284	38,0				
1998	271361	278525	0,52	0,63	29,80	27,70	116515	118884	38,4				
1999	286191	293544	0,56	0,64	29,90	27,80	116813	119549	38,9	6139	6151	7	7
2000	297922	305234	0,58	0,66	30,20	28,00	114005	116723	38,2	22108	22271	620	624
2001	288255	295720	0,57	0,64	30,20	28,10	112631	115388	38,0	19410	19629	1859	1872
2002	279087	286169	0,55	0,63	30,40	28,30	115861	118686	39,2	24979	25305	3143	3185
2003	275963	282756	0,55	0,62	30,60	28,50	125175	127966	42,5	31161	31570	5229	5292
2004	271598	278439	0,53	0,61	30,80	28,80	131335	134601	44,8	39576	40080	6935	7043
2005	276303	283036	0,54	0,61	31,10	29,10	152020	155253	52,3	59837	60462	8564	8690
2006	267260	273914	0,52	0,59	31,20	29,20	135910	139147	46,9	76680	77347	9470	9583
2007	267194	273669	0,51	0,52	31,40	29,50	131316	134477	45,5	101062	101992	22555	22775
2008	258749	265404	0,50	0,51	31,60	29,60	129379	132594	45,1	144782	145938	23466	23666
2009	245151	251478	0,47	0,48	31,70	29,80	127578	130601	44,7	173180	174584	26769	27022
2010	245334	251654	0,47	0,48	31,80	30,00	130810	133909	46,2	203959	205561	35322	35627
2011	231100	236826	0,44	0,45	31,90	30,10	129802	132977	46,2	150800	152169	41917	42290
2012	239840	245930	0,46	0,47	32,00	30,20	125217	128371	45,0	159195	160639	48389	48834
2013	225784	231225	0,43	0,44	32,30	30,50	121849	124948	44,2	167123	168126	53167	55971
2014 ⁽⁴⁾	nd	231000	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd

(1) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de personnes du même âge. Synthèse jusqu'à 49 ans.

(2) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de célibataires du même âge (estimation). Synthèse jusqu'à 49 ans.

(3) Divorces directs et conversions de séparations de corps.

(nd) non disponible

* Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, division des Enquêtes et études démographiques et ministère de la Justice et des libertés.

Tableau A.10. Caractéristiques de la nuptialité des générations

Hommes

Génération	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 24 ans	À 30 ans
1943	0,88	24,5	0,55	0,81
1948	0,87	24,5	0,56	0,80
1953	0,85	25,0	0,52	0,75
1958	0,79	26,4	0,39	0,64
1963	0,72	28,2	0,23	0,52
1965	0,70	28,9	0,19	0,47
1967	0,68	29,4	0,16	0,44
1969	0,66	29,9	0,12	0,41
1971	0,64	30,4	0,09	0,39
1973	0,63	30,6	0,08	0,37
1975			0,06	0,34
1977			0,06	0,32
1979			0,06	0,29
1981			0,05	
1983			0,05	
1985			0,04	

Femmes

Génération	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 22 ans	À 28 ans
1945	0,92	22,3	0,59	0,86
1950	0,90	22,6	0,57	0,83
1955	0,87	22,9	0,53	0,77
1960	0,82	24,3	0,42	0,67
1965	0,75	26,3	0,24	0,54
1967	0,73	26,9	0,19	0,50
1969	0,70	27,5	0,15	0,46
1971	0,68	28,1	0,12	0,43
1973	0,67	28,6	0,09	0,40
1975	0,65	28,9	0,07	0,38
1977			0,07	0,36
1979			0,06	0,33
1981			0,06	0,30
1983			0,05	
1985			0,05	
1987			0,04	

* Les quotients de nuptialité non observés sont supposés se stabiliser au niveau observé en 2010.

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculs et estimations à partir de données Insee.

Tableau A.11. Caractéristiques de la mortalité générale de 1946 à 2014

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1000 nés vivants)		Survivants à 60 ans (p. 1000 à la naissance)	
	À la naissance		À 60 ans		Infantile ⁽¹⁾	Néo-natale ⁽²⁾	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1946	59,9	65,2	15,4	18,0	77,8	nd	655	741
1947	61,2	66,7	15,5	18,2	71,1	nd	670	762
1948	62,7	68,8	15,6	18,7	55,9	nd	685	785
1949	62,2	67,6	14,9	17,7	60,3	nd	685	777
1950	63,4	69,2	15,4	18,4	52,0	26,0	697	795
1951	63,1	68,9	14,9	18,0	50,8	24,0	693	794
1952	64,4	70,2	15,5	18,6	45,2	22,4	711	810
1953	64,3	70,3	15,0	18,1	41,9	22,0	709	813
1954	65,0	71,2	15,5	18,9	40,7	21,6	719	823
1955	65,2	71,5	15,4	18,9	38,6	20,8	722	829
1956	65,2	71,7	15,2	18,7	36,2	20,5	721	833
1957	65,5	72,2	15,3	19,0	33,8	19,5	726	839
1958	66,8	73,2	16,0	19,5	31,4	18,9	749	853
1959	66,8	73,4	15,9	19,6	29,6	18,1	748	854
1960	67,0	73,6	15,7	19,5	27,4	17,6	752	858
1961	67,5	74,4	16,1	20,1	25,7	16,7	756	865
1962	67,0	73,9	15,7	19,6	25,7	16,7	751	863
1963	66,8	73,9	15,5	19,5	25,6	16,6	749	862
1964	67,7	74,8	16,0	20,3	23,4	15,9	761	869
1965	67,5	74,7	15,7	20,1	21,9	15,2	757	869
1966	67,8	75,2	16,1	20,5	21,7	14,9	762	872
1967	67,8	75,2	15,9	20,4	20,7	14,5	762	873
1968	67,8	75,2	15,8	20,4	20,4	14,2	763	875
1969	67,4	75,1	15,6	20,2	19,6	13,7	758	873
1970	68,4	75,9	16,2	20,8	18,2	12,6	773	880
1971	68,3	75,9	16,2	20,8	17,2	12,0	770	880
1972	68,5	76,2	16,4	21,1	16,0	11,2	770	882
1973	68,7	76,3	16,4	21,0	15,4	10,6	774	886
1974	68,9	76,7	16,5	21,3	14,6	9,9	776	888
1975	69,0	76,9	16,5	21,3	13,8	9,2	777	890
1976	69,2	77,2	16,7	21,5	12,5	8,1	776	893
1977	69,7	77,8	17,1	22,0	11,4	7,4	783	898
1978	69,8	78,0	17,0	22,0	10,7	6,7	787	899
1979	70,1	78,3	17,2	22,3	10,0	6,0	788	902
1980	70,2	78,4	17,3	22,4	10,0	5,8	790	903
1981	70,4	78,5	17,3	22,3	9,7	5,5	793	906
1982	70,7	78,9	17,7	22,7	9,5	5,3	795	908
1983	70,7	78,8	17,6	22,6	9,1	5,0	797	908
1984	71,2	79,3	17,9	23,0	8,3	4,7	801	912

Tableau A.11 (suite). Caractéristiques de la mortalité générale de 1946 à 2014

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1 000 nés vivants)		Survivants à 60 ans (p. 1 000 à la naissance)	
	À la naissance		À 60 ans		Infantile ⁽¹⁾	Néo-natale ⁽²⁾	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1985	71,3	79,4	17,9	23,0	8,3	4,6	803	913
1986	71,5	79,7	18,1	23,2	8,0	4,3	807	915
1987	72,0	80,3	18,4	23,7	7,8	4,1	814	918
1988	72,3	80,5	18,7	23,9	7,8	4,1	816	919
1989	72,5	80,6	18,8	24,0	7,5	3,8	818	920
1990	72,7	81,0	19,0	24,2	7,3	3,6	822	923
1991	72,9	81,2	19,2	24,4	7,3	3,5	824	923
1992	73,2	81,5	19,4	24,6	6,8	3,3	827	925
1993	73,3	81,5	19,4	24,6	6,5	3,1	828	924
1994	73,7	81,9	19,7	25,0	5,9	3,2	832	926
1995	73,9	81,9	19,7	24,9	4,9	2,9	836	928
1996	74,1	82,1	19,7	25,0	4,8	3,0	841	929
1997	74,6	82,3	19,9	25,2	4,7	3,0	847	931
1998	74,8	82,4	20,0	25,3	4,6	2,9	850	931
1999	75,0	82,5	20,2	25,3	4,3	2,7	852	932
2000	75,3	82,8	20,4	25,6	4,4	2,8	855	933
2001	75,5	82,9	20,6	25,7	4,5	2,9	855	933
2002	75,8	83,1	20,8	25,8	4,1	2,7	857	934
2003	75,9	83,0	20,8	25,6	4,0	2,6	859	935
2004	76,7	83,9	21,5	26,5	3,9	2,6	868	937
2005	76,8	83,9	21,4	26,8	3,6	2,3	868	939
2006	77,2	84,2	21,8	26,7	3,6	2,3	871	939
2007	77,4	84,4	21,9	26,9	3,6	2,4	874	941
2008	77,6	84,4	22,0	26,9	3,6	2,4	877	940
2009	77,8	84,5	22,2	27,0	3,7	2,4	876	940
2010	78,0	84,7	22,4	27,1	3,5	2,3	879	942
2011	78,4	85,0	22,7	27,4	3,3	2,2	883	943
2012*	78,5	84,8	22,6	27,2	3,3	2,3	886	944
2013*	78,8	85,0	22,8	27,3	3,5	2,4	889	945
2014*	79,3	85,5	23,2	27,7	nd	nd	nd	nd

* Provisoire.

nd : Non disponible.

(1) Décès avant un an pour 1 000 enfants nés vivants.

(2) Décès avant 28 jours pour 1 000 enfants nés vivants.

Champ : France métropolitaine.**Source** : Insee, division des enquêtes et études démographiques.

**Tableau A.12. Espérance de vie à la naissance
en Europe en 2013**

Pays	Espérance de vie à la naissance (années)		
	Hommes	Femmes	Écart (F-H)
Allemagne	78,6	83,2	4,6
Autriche	78,6	83,8	5,2
Belgique	78,1	83,2	5,1
Bulgarie	71,3	78,6	7,3
Croatie	74,5	81,0	6,5
Danemark	78,3	82,4	4,1
Espagne	80,2	86,1	5,9
Estonie	72,8	81,7	8,9
Finlande	78,0	84,1	6,1
France hors Mayotte	78,7	85,0	6,3
Grèce	78,7	84,0	5,3
Hongrie	72,2	79,1	6,9
Irlande	79,0	83,1	4,1
Islande	80,5	83,7	3,2
Italie	80,3	85,2	4,9
Lettonie	69,3	78,9	9,6
Lituanie	68,5	79,6	11,1
Luxembourg	79,8	83,9	4,1
Norvège	79,8	83,8	4,0
Pays-Bas	79,5	83,2	3,7
Pologne	73,0	81,2	8,2
Portugal	77,6	84,0	6,4
République tchèque	75,2	81,3	6,1
Roumanie	71,6	78,7	7,1
Royaume-Uni*	79,1	82,8	3,7
Slovaquie	72,9	80,1	7,2
Slovénie	77,2	83,6	6,4
Suède	80,2	83,8	3,6
Suisse	80,7	85,0	4,3

* Données 2012.
Source : Eurostat (tableau n°00025, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database, consultée le 8 mai 2015), sauf France (Insee).

Tableau A.13. Mortalité infantile en Europe, 1980-2013
(taux p. 1 000 nés vivants)

Pays	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	12,4	9,1	7,0	5,3	4,4	3,9	3,8	3,9	3,5	3,5	3,4	3,6	3,3	3,3
Autriche	14,3	11,2	7,8	5,4	4,8	4,2	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9	3,6	3,2	3,1
Belgique	12,1	9,8	8,0	6,0	4,8	3,7	4,0	3,9	3,7	3,5	3,6	3,3	3,8	3,5
Bulgarie	20,2	15,4	14,8	13,3	13,3	10,4	9,7	9,2	8,6	9,0	9,4	8,5	7,8	7,3
Croatie	nd	nd	nd	nd	7,4	5,7	5,2	5,6	4,5	5,3	4,4	4,7	3,6	4,1
Danemark	8,4	7,9	7,5	5,1	5,3	4,4	3,8	4,0	4,0	3,1	3,4	3,5	3,4	3,5
Espagne	12,3	8,9	7,6	5,5	4,4	3,8	3,5	3,5	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1	2,7
Estonie	17,1	14,1	12,3	14,9	8,4	5,4	4,4	5,0	5,0	3,6	3,3	2,5	3,6	2,1
Finlande	7,6	6,3	5,6	3,9	3,8	3,0	2,8	2,7	2,6	2,6	2,3	2,4	2,4	1,8
France hors Mayotte ^{(1)*}	nd	nd	nd	5,0	4,5	3,8	3,8	3,8	3,8	3,9	3,6	3,5	3,5	3,6
France métro. (1)*	10,0	8,3	7,3	4,9	4,4	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7	3,5	3,3	3,3	3,5
Grèce	17,9	14,1	9,7	8,1	5,9	3,8	3,7	3,5	2,7	3,1	3,8	3,4	2,9	3,7
Hongrie	23,2	20,4	14,8	10,7	9,2	6,2	5,7	5,9	5,6	5,1	5,3	4,9	4,9	5,0
Irlande	11,1	8,8	8,2	6,4	6,2	4,0	3,6	3,1	3,8	3,3	3,8	3,5	3,5	3,5
Islande	7,7	5,7	5,9	6,1	3,0	2,3	1,4	2,0	2,5	1,8	2,2	0,9	1,1	1,8
Italie	14,6	10,5	8,2	6,2	4,5	3,8	3,6	3,5	3,3	3,4	3,2	3,2	2,9	2,9
Lettonie	15,3	13,0	13,7	18,8	10,4	7,8	7,6	8,7	6,7	7,8	5,7	6,6	6,3	4,4
Lituanie	14,5	14,2	10,2	12,5	8,6	6,8	6,8	5,9	4,9	4,9	4,3	4,2	3,9	3,7
Luxembourg	11,5	9,0	7,3	5,5	5,1	2,6	2,5	1,8	1,8	2,5	3,4	4,3	2,5	3,9
Norvège	8,1	8,5	6,9	4,0	3,8	3,1	3,2	3,1	2,7	3,1	2,8	2,4	2,5	2,4
Pays-Bas	8,6	8,0	7,1	5,5	5,1	4,9	4,4	4,1	3,8	3,8	3,8	3,6	3,7	nd
Pologne	25,4	22,1	19,4	13,6	8,1	6,4	6,0	6,0	5,6	5,6	5,0	4,7	4,6	4,6
Portugal	24,2	17,8	11,0	7,5	5,5	3,5	3,3	3,4	3,3	3,6	2,5	3,1	3,4	2,9
République tchèque	16,9	12,5	10,8	7,7	4,1	3,4	3,3	3,1	2,8	2,9	2,7	2,7	2,6	2,5
Roumanie	29,3	25,6	26,9	21,2	18,6	15,0	13,9	12,0	11,0	10,1	9,8	9,4	9,0	9,2
Royaume-Uni	13,9	11,1	7,9	6,2	5,6	5,1	4,9	4,7	4,6	4,5	4,2	4,2	4,1	3,8
Slovaquie	20,9	16,3	12,0	11,0	8,6	7,2	6,6	6,1	5,9	5,7	5,7	4,9	5,8	nd
Slovénie	15,3	13,0	8,4	5,5	4,9	4,1	3,4	2,8	2,4	2,4	2,5	2,9	1,6	2,9
Suède	6,9	6,8	6,0	4,1	3,4	2,4	2,8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,1	2,6	2,7
Suisse	9,0	6,7	6,7	5,0	5,3	4,2	4,4	3,9	4,0	4,3	3,8	3,8	3,6	nd

* Données 2012.

nd : Non disponible.

Source : Eurostat (tableau n°00025, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database, consultée le 8 mai 2015), sauf (1).

(1) Insee pour la France entière, hors Mayotte, entre 1995 et 2013 et pour la France métropolitaine en 2010 et 2013.

Tableau A.14. Taux comparatif de mortalité (p. 100 000) par sexe et groupe de causes de décès⁽¹⁾
Hommes

Causes de décès	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
23 groupes de causes																
Cancer du poumon	63	67	70	70	66	65	64	63	63	64	63	62	60	60	58	58
Cancer de l'estomac	20	17	14	12	10	9	9	9	9	8	8	8	7	7	7	7
Cancer de l'intestin	31	29	29	28	25	25	25	24	24	24	23	22	22	22	22	21
Cancer de la prostate	28	30	32	29	26	26	26	26	24	23	22	22	21	20	20	19
Autres tumeurs	176	180	171	160	152	151	149	146	140	139	136	134	131	129	125	121
Maladies ischémiques du cœur	117	118	96	85	76	72	70	68	64	62	58	56	54	51	48	46
Autres maladies du cœur	130	115	93	90	81	79	78	78	72	71	69	69	68	66	64	59
Maladies cardiovasculaires	123	103	71	59	47	45	44	43	38	37	35	34	33	31	30	29
Autres maladies de l'appareil circulatoire	38	35	29	26	21	21	20	19	17	16	16	15	15	13	13	11
Tuberculose toutes formes	5	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sida	0	0	8	13	3	3	3	2	2	2	2	2	2	1	1	1
Grippe	2	2	3	1	2	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Autres maladies infectieuses et parasitaires	11	12	10	11	12	11	12	12	10	11	11	11	11	11	11	11
Autres maladies de l'appareil respiratoire	83	79	71	69	53	50	50	52	44	47	42	42	42	42	39	39
Alcoolisme et cirrhose du foie	56	46	35	29	28	28	27	27	25	24	24	23	23	22	22	21
Diabète	11	11	9	9	15	15	14	15	14	14	13	13	13	13	12	12
Autres troubles mentaux et mal. du sys. nerveux	28	28	31	30	40	42	41	45	39	42	41	41	42	42	42	41
Autres maladies de l'appareil digestif	41	35	29	25	20	20	20	21	19	19	19	18	18	18	18	16
Autres maladies	56	50	40	37	36	36	35	37	33	32	32	31	32	31	31	27
Accidents de la circulation routière	30	26	26	20	19	19	18	15	13	13	12	12	11	11	10	9
Suicides	29	34	30	29	26	25	25	26	25	25	24	23	23	24	23	23
Autres morts violentes	63	54	51	44	36	35	34	36	32	31	31	31	31	31	31	30
Causes de décès non déclarées ou mal définies	74	70	56	48	46	49	49	51	44	45	43	44	46	47	55	53
6 grands groupes de causes																
Tumeurs	318	324	317	300	280	275	272	267	260	258	251	247	241	239	232	226
Maladies cardiovasculaires	409	371	288	260	225	217	211	208	190	187	177	173	169	161	156	145
Mal. infectieuses, parasitaires, et de l'appareil respiratoire	101	97	95	95	72	65	66	69	58	62	56	56	56	55	52	53
Autres maladies	193	169	143	131	138	140	138	144	130	132	129	126	128	126	124	118
Morts violentes	123	114	106	93	81	79	78	77	70	69	67	66	66	66	64	63
Causes de décès non déclarées ou mal définies	74	70	56	48	46	49	49	51	44	45	43	44	46	47	55	53
Toutes causes	1 217	1 145	1 005	928	842	826	814	815	751	753	723	713	705	694	684	657

Femmes

Causes de décès	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
23 groupes de causes																
Cancer du poumon	6	7	8	9	10	11	12	13	13	14	14	15	15	16	16	16
Cancer de l'estomac	9	7	6	5	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Cancer de l'intestin	19	18	17	16	15	14	14	14	14	14	13	13	13	13	12	12
Cancer du sein	27	28	29	29	27	26	26	26	26	25	25	24	24	24	23	23
Cancer de l'utérus	11	10	8	7	6	7	6	7	6	6	6	6	6	6	6	6
Autres tumeurs	76	74	70	69	67	67	67	65	63	63	62	60	61	60	59	57
Maladies ischémiques du cœur	51	51	42	35	30	29	28	27	24	23	22	21	20	19	17	16
Autres maladies du cœur	93	81	64	61	54	53	53	53	47	47	45	45	45	44	42	39
Maladies cardiovasculaires	88	74	52	41	33	32	31	31	27	26	25	23	23	23	22	21
Autres maladies de l'appareil circulatoire	19	17	14	12	9	9	8	8	7	7	6	6	6	6	5	5
Tuberculose toutes formes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Sida	0	0	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
Grippe	2	2	2	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Autres maladies infectieuses et parasitaires	7	7	6	7	8	7	7	8	6	7	6	6	7	7	7	7
Autres maladies de l'appareil respiratoire	33	33	31	30	24	21	22	23	19	21	18	19	19	19	17	18
Alcoolisme et cirrhose du foie	19	15	12	10	9	9	9	9	8	8	8	7	7	7	6	7
Diabète	10	9	8	7	10	10	10	10	9	9	8	8	8	8	7	7
Autres troubles mentaux et mal. du syst. nerveux	22	22	24	24	32	33	34	37	31	33	33	33	34	34	33	34
Autres maladies de l'appareil digestif	27	23	18	16	13	13	13	13	12	12	11	11	11	11	11	10
Autres maladies	38	34	29	28	27	27	27	29	25	24	24	23	24	23	23	20
Accidents de la circulation routière	10	9	9	7	6	6	6	4	4	4	3	3	3	3	3	2
Suicides	11	12	10	10	8	8	9	8	9	8	8	8	8	7	7	7
Autres morts violentes	36	31	27	23	19	19	19	20	17	16	16	16	16	15	15	15
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	28	29	30	32	26	27	26	26	27	27	31	30
6 grands groupes de causes																
Tumeurs	147	143	138	135	129	128	128	127	125	124	123	121	123	121	119	118
Maladies cardiovasculaires	250	223	172	148	126	123	119	119	106	104	98	95	95	91	86	81
Mal. infectieuses, parasitaires, et de l'appareil respiratoire	43	43	42	41	34	30	31	33	27	30	26	26	27	27	25	26
Autres maladies	116	103	91	85	91	92	93	98	85	85	84	83	84	83	81	77
Morts violentes	57	53	46	40	34	34	33	33	29	28	27	26	26	26	25	24
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	28	29	30	32	26	27	26	26	27	27	31	30
Toutes causes	662	609	525	480	442	436	434	442	398	399	384	377	381	375	367	356

(1) Taux comparatif calculé à partir des taux de mortalité par groupes quinquennaux d'âges (en années révolues) et de la population standard européenne (selon la structure proposée par l'OMS). Grâce à une nouvelle exploitation des données Inserm, la définition des groupes d'âges est désormais la même pour toutes les années. Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans le tableau A.16 (rubriques de la CIM 9 de 1980 à 1999 et de la CIM 10 à partir de 2000).

Champ : France métropolitaine.

Source : F. Meslé à partir des données CépiDc-Inserm.

Tableau A.15. Taux comparatif de mortalité (p. 100000) par sexe, groupe d'âges et groupe de causes de décès^(a) en 2009-2011

Hommes

Causes de décès	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	Tous âges
23 groupes de causes							
Cancer du poumon	0	0	4	103	273	361	59
Cancer de l'estomac	0	0	1	9	34	87	7
Cancer de l'intestin	0	0	1	22	106	315	22
Cancer de la prostate	0	0	0	7	83	526	20
Autres tumeurs	3	5	14	169	560	1345	125
Maladies ischémiques du cœur	0	0	5	45	180	977	48
Autres maladies du cœur	1	1	5	37	186	1747	63
Maladies cérébro-vasculaires	0	0	2	18	110	751	30
Autres maladies de l'appareil circulatoire	0	0	1	10	49	263	13
Tuberculose sous toutes ses formes	0	0	0	0	2	17	1
Sida	0	0	1	2	1	1	1
Grippe	0	0	0	1	1	4	0
Autres maladies infectieuses et parasitaires	1	0	1	10	38	237	11
Autres maladies de l'appareil respiratoire	0	1	2	20	138	1086	40
Alcoolisme et cirrhose du foie	0	0	7	52	62	45	22
Diabète	0	0	1	10	53	239	12
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux	2	3	7	22	121	1101	41
Autres maladies de l'appareil digestif	0	0	2	15	60	366	17
Autres maladies	22	2	3	15	72	674	30
Accidents de la circulation routière	1	20	13	9	9	17	9
Suicides	0	10	27	37	36	84	23
Autres morts violentes	3	9	16	31	72	502	31
Causes de décès non déclarées ou mal définies	6	7	19	57	131	889	51
6 grands groupes de causes							
Tumeurs	3	5	21	309	1056	2633	232
Maladies cardio-vasculaires	1	2	13	110	525	3739	154
Maladies infectieuses et paras. et maladies de l'app. resp.	1	1	5	33	181	1345	53
Autres maladies	24	5	21	115	368	2425	122
Morts violentes	5	39	56	77	118	603	64
Causes de décès non déclarées ou mal définies	6	7	19	57	131	889	51
Toutes causes	40	59	135	702	2378	11634	677

Tableau A.15 (suite). Taux comparatif de mortalité (p. 100 000) par sexe, groupe d'âges et groupe de causes de décès^(a) en 2009-2011
Femmes

Causes de décès	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	Tous âges
23 groupes de causes							
Cancer du poumon	0	0	3	33	59	85	16
Cancer de l'estomac	0	0	1	3	11	38	3
Cancer de l'intestin	0	0	1	13	54	195	12
Cancer du sein	0	0	7	40	86	179	23
Cancer de l'utérus	0	0	2	9	25	50	6
Autres tumeurs	2	3	10	70	255	738	59
Maladies ischémiques du cœur	0	0	1	8	53	530	18
Autres maladies du cœur	1	1	2	14	101	1 404	41
Maladies cérébro-vasculaires	0	0	2	10	66	645	22
Autres maladies de l'appareil circulatoire	0	0	0	3	14	155	5
Tuberculose sous toutes ses formes	0	0	0	0	1	10	0
Sida	0	0	0	1	0	0	0
Grippe	0	0	0	0	1	4	0
Autres maladies infectieuses et parasitaires	1	0	1	4	23	163	7
Autres maladies de l'appareil respiratoire	0	0	1	8	51	545	18
Alcoolisme et cirrhose du foie	0	0	2	16	20	15	7
Diabète	0	0	0	4	29	176	7
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux	2	2	3	14	85	1 062	34
Autres maladies de l'appareil digestif	0	0	1	7	34	283	11
Autres maladies	19	2	3	10	51	489	22
Accidents de la circulation routière	1	4	2	3	4	6	3
Suicides	0	3	7	14	12	14	7
Autres morts violentes	2	2	4	12	37	356	15
Causes de décès non déclarées ou mal définies	4	2	6	20	64	764	29
6 grands groupes de causes							
Tumeurs	3	3	23	169	491	1 285	119
Maladies cardio-vasculaires	1	1	5	34	235	2 734	86
Maladies infectieuses et paras. et maladies de l'app. resp.	1	1	3	14	76	722	26
Autres maladies	21	4	10	50	218	2 024	81
Morts violentes	3	10	13	28	53	376	25
Causes de décès non déclarées ou mal définies	4	2	6	20	64	764	29
Toutes causes	33	21	60	316	1 138	7 906	366

(a) Taux comparatif calculé à partir des taux de mortalité par groupes quinquennaux d'âges (en années révolues) et de la population standard européenne (selon la structure proposée par l'OMS). Grâce à une nouvelle exploitation des données Inserm, la définition des groupes d'âges est désormais la même pour toutes les années. Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans le tableau A.16 page suivante (rubriques de la CIM 9 de 1980 à 1999 et de la CIM 10 à partir de 2000).

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculs des auteurs à partir des tables de mortalité de l'Insee et des décès par cause de l'Inserm (CépiDc).

Tableau A.16. Groupes de causes de décès et rubriques correspondantes de la Classification internationale des maladies (9^e et 10^e révisions)

	CIM 9	CIM 10
Tumeurs		
Cancer du poumon	140 à 239	C00 à D48
Cancer de l'estomac	162	C33 à C34
Cancer de l'intestin	151	C16
Cancer du sein	152 à 154	C18 à C21
Cancer de l'utérus	174, 175	C50
Cancer de la prostate	179 à 180 ; 182	C53 à C55
Autres tumeurs	185	C61
	140 à 150 ; 155 à 161 ; 163 à 173 ; 181 ; 183 à 184 ; 186 à 239	C00 à C15 ; C17 ; C22 à C32 ; C37 à C49 ; C51 ; C52 ; C56 à C60 ; C62 à D48
	390 à 459	100 à 199
	410 à 414	120 à 125
	390 à 405 ; 415 à 429	100 à 115 ; 126 à 151
	430 à 438	160 à 169
	440 à 459	170 à 199
Maladies cardiovasculaires		
Maladies ischémiques du cœur		
Autres maladies du cœur		
Maladies cérébrovasculaires		
Autres maladies de l'appareil circulatoire		
Maladies infectieuses et parasitaires et mal. de l'app. respiratoire		
Tuberculose toutes formes	000 à 139 ; 460 à 519	A00 à B99 ; J00 à J98
Sida	010 à 018	A15 à A19 ; B90
Grippe	042 à 044	B20 à B24
Autres maladies infectieuses et parasitaires du chapitre 1 de la CIM	487	J10 à J11
	001 à 009 ; 020 à 041 ; 045 à 139	A00 à A09 ; A20 à B19 ; B25 à B89 ; B91 à B99
	460 à 586 ; 490 à 519	J00 à J06 ; J12 à J98
Autres maladies de l'appareil respiratoire		
Autres maladies		
Alcoolisme et cirrhose du foie	240 à 389 ; 520 à 779	D50 à D89 ; E00 à H95 ; K00 à Q99
Diabète	291 ; 303 ; 305.0 ; 571.0 à 3 ; ; 5	F10 ; K70 ; K73 à K74
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux	250	E10 à E14
Autres maladies de l'appareil digestif	290 ; 292 à 302 ; 304 ; 305.1 à 389	F00 à F09 ; F11 à H95
Autres maladies	520 à 570 ; 571.4 ; 571.6 à 579	K00 à K67 ; K71 ; K72 ; K75 à K93
	240 à 246 ; 251 à 289 ; 580 à 779	D50 à D89 ; E00 à E07 ; E15 à E89 ; L00 à Q99
	800 à 999	V01 à Y89
Morts violentes		
Accidents de la circulation routière	810 à 819 ; 826 à 829	V01 à V99
Suicides	950 à 959	X60 à X84
Autres morts violentes	800 à 807 ; 820 à 825 ; 830 à 949 ; 960 à 999	W00 à X59 ; X85 à Y89
	780 à 799	R00 à R99
Causes de décès non déclarées ou mal définies		
Toutes causes	001 à 999	A00 à R99 ; V01 à Y89



RÉFÉRENCES

- ANDREEV E. M., SHKOLNIKOV V. M., BEGUN A. Z., 2002, « Algorithm for decomposition of differences between aggregate demographic measures and its application to life expectancies, healthy life expectancies, parity-progression ratios and total fertility rates », *Demographic Research*, 7(14), p. 499-522.
- ARBEL J., COSTEMALLE V., 2015, « Réconciliation des recensements et des titres de séjour sur l'estimation des flux d'immigration en France sur la période 2004-2011 », *Économie et statistiques*, à paraître.
- BAILLY E., RAULT W., 2013, « Les pacsés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Populations et sociétés*, n° 497, 4 p., https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/185/population_societes_2013.497_pacs_mariage.fr.fr.pdf
- BEAUMEL C., BELLAMY V., 2015a, « La situation démographique en 2013 », *Insee résultats société*, n° 167, <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=irsocsd2013>
- BEAUMEL C., BELLAMY V., 2015b, « Statistiques d'état civil sur les mariages en 2013 », *Insee résultats société*, n° 163, <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=irsocsd20132>
- BEAUMEL C., BELLAMY V., 2015c, « Les statistiques sur les naissances en 2014 », *Insee Résultats*, n° 171.
- BELLAMY V., 2015a, « La nuptialité la plus basse depuis 1950 », *Insee focus*, n° 18, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if18
- BELLAMY V., 2015b, « En 2014, 818 565 bébés sont nés en France », *Insee focus*, n° 33, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if33#inter2
- BELLAMY V., BEAUMEL C., 2015, « Bilan démographique 2014. Des décès moins nombreux », *Insee première*, n° 1532, 4 p. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1532
- BELLAMY V., ROBERT-BOBÉE I., 2015, « 559 300 personnes décédées en France en 2014 : moins de décès qu'en 2012 et 2013 », *Insee focus*, n° 36. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if36
- BRETON D., PRIOUX F., 2009, « Observer la situation et l'histoire familiale des enfants », in Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de famille. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined, Grandes enquêtes, p. 143-167.
- BRUTEL C., 2014, « Estimer les flux d'entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement », Insee, Documents de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, n° F1403, 24 p., http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/F1403.pdf
- BRUTEL C., 2014b, « Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne », *Insee première*, n° 1524, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1524
- D'ALBIS H., BOUBTANE E., 2015, « Une caractérisation des flux de migration en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour », *Population*, 70(3), p. 487-524.
- DAGUET F., 2002a, « Un siècle de fécondité française. Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 », *Insee résultats société*, n° 8, 305 p.

- DAGUET F., 2002b, « La fécondité en France au cours du xx^e siècle », *Insee première*, n° 873, 4 p., http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip873.pdf
- DEBEST C., MAZUY M., 2014, « Rester sans enfant : un choix de vie à contre-courant », *Population et sociétés*, n° 508, 4 p., https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/173/population_societes_2014_508_choix_sans_enfant.fr.fr.pdf
- DÉSEQUELLES A., DEMURU E., SALVATORE M.A., PAPPAGALLO M., FROVA L. *et al.*, 2014, « Mortality from Alzheimer's disease, Parkinson's disease, and dementias in France and Italy. A comparison using the multiple cause-of-death approach », *Journal of Aging and Health*, 26(2), p. 283-315.
- KÖPPEN K., MAZUY M., TOULEMON L., 2015, « Childlessness in France », in Konietza D., Kreyenfeld M. (eds.), *Childlessness in Europe: Patterns, Causes and Consequences*, Springer, à paraître
- LETURCQ M., 2009, « Les usages du pacs », *La vie des idées*, 6 p., http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20090403_pacs.pdf
- MASSON L., 2013, « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in France, portrait social, *Insee références*, http://www.insee.fr/fr/themes/document.aspreg_id=0&ref_id=FPORSOC13g_D1_fecond
- MAZUY M., PRIOUX F., BARBIERI M., 2011, « L'évolution démographique récente en France. Quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine », *Population*, 66(3-4), p. 503-554.
- MAZUY M., BARBIERI M., D'ALBIS H., 2014a, « L'évolution démographique récente en France : la diminution du nombre de mariages se poursuit », *Population*, 69(3), p. 313-364.
- MAZUY M., TOULEMON L., BARIL E., 2014b, « Le nombre d'IVG est stable, mais moins de femmes y ont recours », *Population*, 69(3), p. 365-398.
- MAZUY M., TOULEMON L., BARIL E., 2015, « Un recours moindre à l'IVG, mais plus souvent répété », *Population et sociétés*, n° 518, 4 p., http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/22860/population_societes.2015.518.ivg.fr.pdf
- MESLÉ F., 2004, « Écart d'espérance de vie entre les sexes : les raisons du recul de l'avantage féminin », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 52(4), p. 333-352.
- MESLÉ F., 2006, « Progrès récents de l'espérance de vie en France : les hommes comblent une partie de leur retard », *Population*, 61(4), p. 437-462.
- MESLÉ F., VALLIN J., 1996, « Reconstructing long-term series of causes of death », *Historical Methods*, 29(2), p. 72-87.
- PRIOUX F., 2007, « L'évolution démographique récente en France : la fécondité à son plus haut niveau depuis plus de trente ans », *Population*, 62(3), p. 489-532.
- PRIOUX F., MAZUY M., BARBIERI M., 2010, « L'évolution démographique récente en France : les adultes vivent moins souvent en couple », *Population*, 65(3), p. 421-474.
- RAULT W., 2009, *L'invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Presses de Sciences Po, 276 p.
- ROBERT-BOBÉE I., 2015, « 2,1 enfants par femme pour les générations nées entre 1947 et 1963 », *Insee focus*, n° 25, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if25
- UNION EUROPÉENNE, 2007, « Règlement (ce) n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, et abrogeant le règlement (CEE) n° 311/76 du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers », *Journal officiel de l'Union européenne* L 199/23, 31.7.2007, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:0029:FR:PDF>

- VALLIN J., MESLÉ F., 2001, « Tables de mortalité françaises pour les XIX^e et XX^e siècles et projections pour le XXI^e siècle », Paris, Ined, 120 p. + CD-rom (Données statistiques, n° 4-2011).
- VALLIN J., MESLÉ F., CASELLI G., EGIDI V., 1988, *Les causes de décès en France de 1925 à 1978*, Ined, Cahier n° 115, 608 p.
- VILAIN A., MOUQUET M.-C., 2015, « Les interruptions volontaires de grossesse en 2013 », Drees, *Études et résultats*, n° 924, 6 p.
<http://www.drees.sante.gouv.fr/les-interruptions-volontaires-de-grossesse-en-2013,11504.html>

Magali MAZUY, Magali BARBIERI, Didier BRETON, Hippolyte d'ALBIS • L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE DE LA FRANCE ET SES TENDANCES DEPUIS 70 ANS

Au premier janvier 2015, la France comptait 66,3 millions d'habitants (dont 64,2 millions en France métropolitaine), soit un accroissement annuel de 4,5 %. La fécondité augmente légèrement, passant à 2,0 enfants par femme. Les femmes ont eu en moyenne leurs enfants à 30,2 ans, les hommes à 30,1 ans. Près de six enfants sur dix naissent hors mariage. Le solde migratoire varie peu. Parmi les migrants ayant obtenu un titre de séjour en 2013, la moitié ont reçu un titre pour motif familial, un peu moins du quart pour les études, 10 % pour motif humanitaire, 7 % pour le travail. Le nombre de mariages (pour les couples de sexe différent) est toujours en légère baisse. Depuis que le mariage a été ouvert aux couples de même sexe le 17 mai 2013, 17 000 mariages ont été enregistrés jusqu'à fin 2014. La saisonnalité des mariages a peu varié, alors que pour les pacs, le pic observé au deuxième trimestre a laissé place à une augmentation des pacs en fin d'année. L'âge moyen au mariage continue de reculer et atteint 34,6 ans pour les femmes et 37,2 ans pour les hommes en 2013. Le nombre de décès en 2014 est provisoirement estimé à 559 300. L'espérance de vie des femmes est égale à 84,7 ans et celle des hommes à 79,2 ans, soit un écart de 5,5 ans qui se réduit au fil des années.

Magali MAZUY, Magali BARBIERI, Didier BRETON, Hippolyte d'ALBIS • THE DEMOGRAPHIC SITUATION IN FRANCE: RECENT DEVELOPMENTS AND TRENDS OVER THE LAST 70 YEARS

On 1 January 2015, the population of France was 66.3 million (of which 64.2 million in metropolitan France), an increase of 0.45% with respect to the previous year. Fertility increased slightly, to 2.0 children per woman. Women had children at a mean age of 30.2 years, and men at 33.1 years. Nearly six in ten children were born outside marriage. Net migration remained quite stable. Among residence permits issued to migrants in 2013, half were granted for family reasons, slightly less than a quarter for educational purposes, 10% for humanitarian reasons, and 7% for work-related reasons. The number of marriages (among opposite-sex couples) continued to decrease slightly. Marriage was opened to same-sex couples on 17 May 2013. Between that date and the end of 2014, 17,000 same-sex marriages were registered. The seasonality of marriages remained fairly stable, while the annual peak in civil partnerships (PACS) previously observed in the second quarter shifted to the end of the year. Mean age at marriage continued to increase, reaching 34.6 years for women and 37.2 years for men in 2013. According to provisional estimates, the number of deaths in 2014 totalled 559,300. Women's life expectancy was 84.7 years and that of men was 79.2 years, a gap of 5.5 years that has been narrowing over time.

Magali MAZUY, Magali BARBIERI, Didier BRETON, Hippolyte d'ALBIS • LA EVOLUCIÓN DEMOGRÁFICA DE FRANCIA Y SUS TENDENCIAS EN LOS ÚLTIMOS 70 AÑOS

El 1° de enero de 2015 Francia contaba con 66,3 millones de habitantes (64,2 millones en Francia metropolitana) lo cual representa un crecimiento anual de 4,5 %. La fecundidad ha aumentado ligeramente, pasando a 2,0 hijos por mujer. Las mujeres han tenido sus hijos a 30,2 años como promedio, y los hombres a 33,1 años. Casi seis niños sobre diez nacen fuera del matrimonio. El saldo migratorio ha variado poco. Entre los inmigrantes que han obtenido un permiso de residencia, la mitad lo ha obtenido por motivos familiares, un poco menos del cuarto por estudios, el 10 % por motivos humanitarios y el 7 % por trabajo. El número de matrimonios (parejas de sexo diferente) continúa a disminuir ligeramente. Desde el 17 de mayo de 2013 – fecha en que el matrimonio de parejas del mismo sexo fue autorizado – hasta finales de 2014, se han registrado 17 000 matrimonios de esta categoría. La estacionalidad de los matrimonios ha variado poco, mientras que para los Pacs (uniones civiles) el máximo que se observaba en el segundo trimestre se ha desplazado hacia el final del año. La edad media al matrimonio continúa aumentando y alcanza 34,6 años en las mujeres y 37,2 años en los hombres, en 2013. El número de muertes en 2014 se estima provisionalmente a 559 300. La esperanza de vida de las mujeres es de 84,7 años y la de los hombres de 79,2 años, o sea una diferencia de 5,5 años, diferencia que se ha ido reduciendo con los años.

Mots-clés : France, conjoncture démographique, vieillissement, migration, fécondité, conjugalité, couples de même sexe, mortalité, causes de décès, inégalités selon le sexe.

Keywords: France, demographic situation, ageing, migration, fertility, conjugality, same-sex couples, mortality, causes of death, gender inequalities.